

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	24
Votants par procuration	2
Absents	11
Total des votes	26

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme LOUVEL

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. GUENNI, Mme JEAMMET, M. TIMON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, Mme RETUREAU M. VOLLAIS

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, M. TIMON à M. DARMOIS

87-2022 Signature de la convention cadre – Petites villes de demain - valant opération de revitalisation du territoire

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti, et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Le 21 avril 2021 a été signé la convention d'adhésion « Petites villes de demain » entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Eure, la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, la commune de Pont-Audemer et la commune de Montfort-sur-Risle. Il est indiqué dans cette convention la nécessité de signer dans un délai de 18 mois une convention d'opération cadre de revitalisation du territoire.

Les communes de Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 avril 2021.

1027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Au regard du projet de territoire et du diagnostic, les communes de Routot et de Quillebeuf-sur-Seine sont reconnues comme des centralités du territoire et sont donc ajoutées à l'opération de revitalisation de territoire avec Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle.

Sur la base du projet de territoire, la convention ORT précise, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La convention précise également l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

VU la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain en date du 21 avril 2021 ;

VU le projet de convention d'opération de revitalisation du territoire ;

Considérant la volonté de maintenir et développer la fonction de centralité de la ville de Pont-Audemer ;

Considérant que la convention ORT doit donner les moyens de mise en œuvre d'actions soutenant le dynamisme commercial, la rénovation des logements et l'attractivité de Pont-Audemer ;

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'opération de revitalisation du territoire ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT).

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022





CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Communauté de Communes

Pont-Audemer / Val de Risle

Pont-Audemer – Montfort-sur-Risle – Routot – Quillebeuf-sur-Seine

2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022



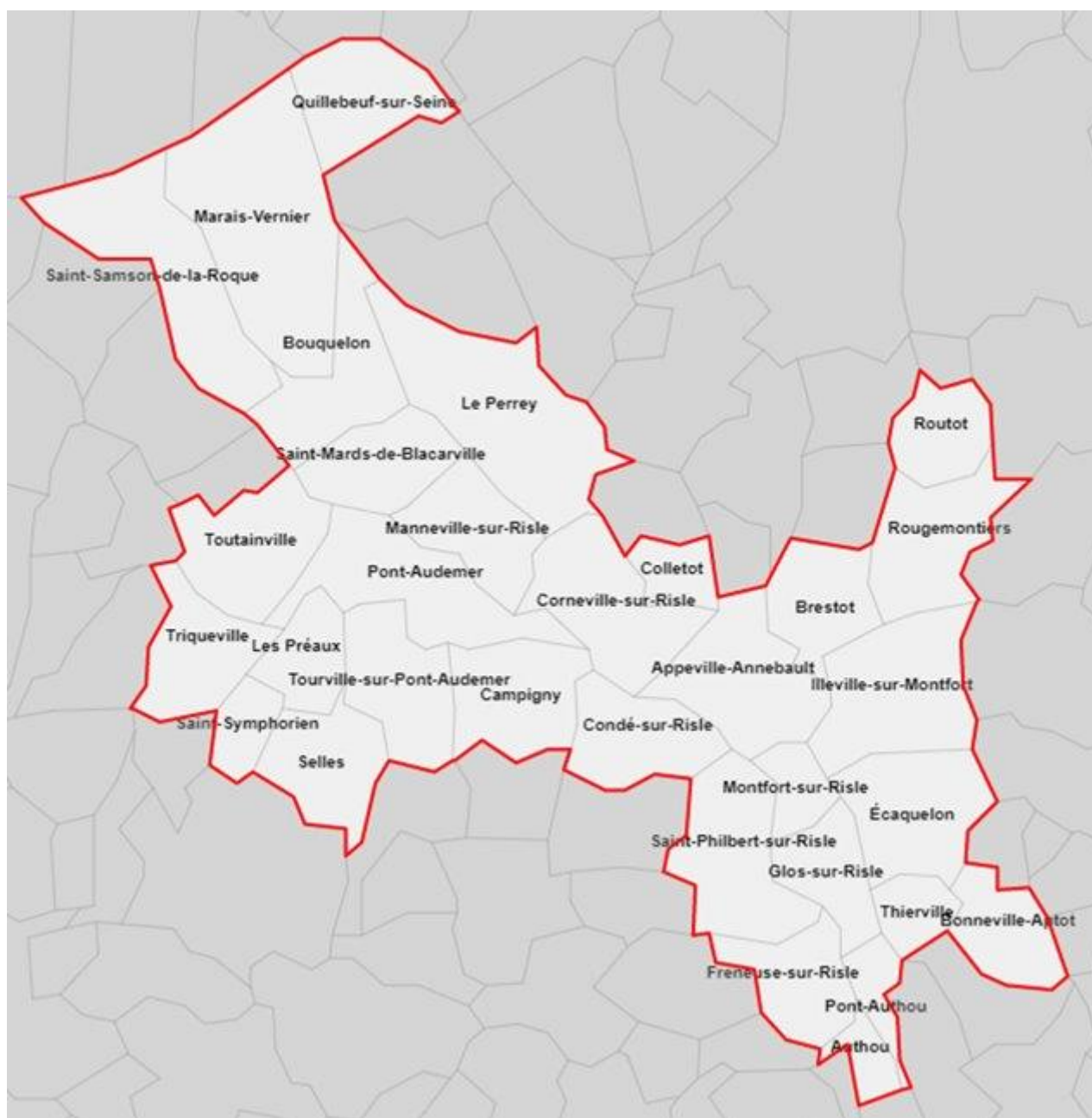
TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	5
Article 1 - Objet du contrat	7
Article 2 – Présentation du territoire	8
Démographie et accès aux services	8
Mobilité	10
Urbanisme et logement.....	12
Développement économique.....	14
Environnement et transition écologique	16
Article 3 - Les orientations stratégiques de la CCPAVR.....	18
□ Engager le territoire et ses habitants dans le défi de la transition écologique et énergétique	18
□ Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous	19
□ Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré 19	
□ Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives	20
□ Conforter une dynamique économique locale et durable.....	20
Article 4 - Les centralités de la CCPAVR.....	21
Pont-Audemer – 10 120 habitants en 2018.....	22
Stratégie de revitalisation de Pont-Audemer	23
Habitat	23
Aménagement et urbanisme	25
Commerces.....	25
Montfort-sur-Risle – 777 habitants en 2019	27
Stratégie de revitalisation de Montfort-sur-Risle.....	28
Habitat	28
Aménagement et urbanisme	30
Commerce	30
Routot – 1679 habitants en 2019	31
Stratégie de revitalisation de Routot.....	32
Habitat	32
Aménagement et urbanisme	34
Commerce	34

Accusé de réception en préfecture
027-200977329-20221121-87-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Quillebeuf-sur-Seine – 833 habitants en 2019	35
Stratégie de revitalisation de Quillebeuf-sur-Seine	36
Habitat	36
Aménagement et urbanisme	37
Commerce	38
Article 6 – modalités d'accompagnement en ingénierie	38
Article 7 – Engagements des partenaires.....	39
Dispositions générales concernant les financements.....	39
Le territoire signataire	39
L'État, les établissements et opérateurs publics	40
Le Département de l'Eure	41
Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	41
Maquette financière.....	42
Article 8 – Gouvernance de l'ORT.....	43
Article 9 – Suivi et évaluation de l'ORT.....	43
Article 10 – Résultats attendus de l'ORT.....	44
Article 11 – Utilisation des logos.....	44
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	45
Article 13 – Evolution et mise à jour de l'ORT	45
Article 14 – Résiliation de l'ORT	45
Article 15 – Traitement des litiges.....	45
Annexes.....	47
Fiches actions – Pont-Audemer	48
Fiches actions – Montfort-sur-Risle.....	72
Fiches actions – Routot.....	84
Fiche action – Quillebeuf-sur-Seine	93
Fiches actions communes	95
Maquette financière prévisionnelle	109

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022



Pont-Audemer/Val de Risle

2, Place de Verdun

BP 429

27500 Pont-Audemer

info@ccpavr.fr

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

ENTRE

La Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle,

Représenté par M. Courel Francis, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXXXXXXX

Ci-après désigné par la CCPAVR

D'une part,

ET

La commune de Pont-Audemer,

Représenté par M. Darmois ALEXIS, Maire de Pont-Audemer, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXXXXXXX

Ci-après désigné par « Commune de Pont-Audemer » ;

D'autre part,

ET

La commune de Montfort-sur-Risle,

Représenté par M. BARRE Jean-Luc, Maire de Montfort-sur-Risle, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXXXXXXX

Ci-après désigné par « Commune de Montfort-sur-Risle » ;

D'autre part,

ET

La commune de Routot

Représenté par M. Douyère Marie-Jean, Maire de Routot, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXXXXXXX

Ci-après désigné par « Commune de Routot » ;

D'autre part,

ET

La commune de Quillebeuf-sur-Seine

Représenté par Mme Boquet Carine, Maire de Quillebeuf-sur-Seine, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXXXXXXX

Ci-après désigné par « Commune de Quillebeuf-sur-Seine » ;

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception en préfecture : 25/11/2022

D'autre part,

ET

L'Etat,

Représenté par M. Simon Babre, Préfet de l'Eure,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

ET

Le département de l'Eure,

Représenté par M. Sébastien Lecornu, Président du Conseil Départemental de l'Eure,

Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

ET

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,

Représentée par M. Sébastien Lecornu, Président du Conseil Départemental de l'Eure (délégué de la compétence Aides à la pierre),

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Abscisse de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de rémission : 15/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti, et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

La convention « Opération de revitalisation du centre bourg et développement du territoire » de Pont-Audemer, signée le 10 octobre 2016, est homologuée en tant que convention d'opération de revitalisation du territoire le 19 octobre 2020. Le 21 avril 2021 a été signée la convention d'adhésion « Petites villes de demain » entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Eure, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, la commune de Pont-Audemer et la commune de Montfort-sur-Risle. Il est indiqué dans cette convention la nécessité de signer dans un délai de 18 mois une convention d'opération de revitalisation du territoire. C'est l'objet de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 1 - Objet du contrat

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 avril 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Au regard du projet de territoire et du diagnostic, les communes de Routot et de Quillebeuf-sur-Seine sont reconnues comme des centralités du territoire et sont donc ajoutées à l'opération de revitalisation de territoire avec Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 2 – Présentation du territoire

Pont-Audemer Val de Risle est une communauté de communes d'une superficie de 325 km². Elle se situe dans l'ouest du département de l'Eure, au cœur de la Région Normandie et de l'estuaire de la Seine. La Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR), créée le 1er janvier 2017, est issue de la fusion des deux communautés de communes Pont-Audemer et Val-de-Risle, qui existaient depuis 1996. En 2019, plusieurs communes de la CC Roumois Seine s'y sont ajoutées. Aujourd'hui, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle compte 32 communes et 33 000 habitants.

Un pôle principal apparaît dans la structure territoriale, autour de Pont-Audemer, qui concentre la majorité des habitants et des services du territoire. On compte ensuite trois pôles secondaires (Montfort-sur-Risle, Quillebeuf-sur-Seine et Routot).

A l'échelle régionale, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle bénéficie d'une position géographique stratégique. Elle est située au croisement des agglomérations structurantes du territoire régional : Rouen, Le Havre et Caen.

Démographie et accès aux services

Avec **33 102 habitants en 2017**, la CC de Pont-Audemer Val-de-Risle affiche une dynamique démographique en hausse depuis 1968. Entre 2012 et 2017, le taux d'évolution annuel de la population était de 0,38%, soit 628 habitants au total en 5 ans (contre 0,34% dans l'Eure, 0,05% en Normandie et 0,39% à l'échelle nationale).

Cette croissance démographique est la conjonction d'un solde naturel positif malgré une légère baisse (+0,15% par an) et d'un solde migratoire positif (+0,23% par an).

Entre 2012 et 2017, **la majorité des communes de la CC Pont-Audemer Val de Risle ont connu une augmentation de leur population**, parfois très importante comme à Bouquelon (taux d'évolution annuel de 4,19%), Brestot (3,53%), Glos-sur-Risle (3,11%), Saint-Symphorien (2,61%...).

A l'inverse, **9 communes du territoire ont enregistré une baisse de leur population**. Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle font partie de ces communes avec un taux d'évolution annuel respectivement de -0,82% et -0,34%.

DES DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES CONTRASTEES ET UNE OFFRE DE SERVICES ASSEZ COMPLETE MAIS INEGALEMENT REPARTIE SUR LE TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSE
Une dynamique démographique en hausse depuis 1968 avec des disparités entre les communes L'enfance et la jeunesse des sujets structurants pour la CCPAVR Des jeunes encore bien présents malgré un vieillissement de la population Un territoire multi-polarisé avec une offre de services et d'équipements assez complète mais inégalement répartie L'offre de santé diversifiée mais jugée insuffisante Des équipements cultures variés majoritairement situés à Pont-Audemer. Une offre de commerciale multiple concentrée dans les centralités du territoire Un territoire bien pourvu en couverture téléphonie et numérique mais un déploiement à poursuivre sur la fibre optique Un tissu associatif dynamique participant à l'animation du territoire.	Pont-Audemer a enregistré une baisse de sa population entre 2007 et 2017 Un vieillissement qui s'accélère nécessitant un renforcement des actions pour le public sénior Plus d'une personne sur dix vit en dessous du seuil de pauvreté, les jeunes et les Pont-Audemériens sont particulièrement touchés par la pauvreté Un niveau de qualification plutôt faible (mais en augmentation) Une inégale répartition de l'offre des services et équipements sur le territoire (concentration à Pont-Audemer)
OPPORTUNITES	MENACES
La mise en œuvre de la feuille de route du Projet Educatif et Social Local en lien avec la CAF qui devrait permettre de renforcer l'accompagnement sur les volets éducatifs et sociaux La démarche Petites Villes de Demain de Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle, l'OPAH et l'OPAH RR qui va accompagner le renforcement des centralités du territoire Le projet de labellisation de la Vallée de la Risle comme Pays d'art et d'histoire pour valoriser le patrimoine du territoire et améliorer l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants. Le projet de pôle de santé libéral et ambulatoire (P.S.L.A) à Pont-Audemer devrait permettre d'améliorer l'offre de santé.	La fuite des jeunes vers les pôles universitaires comme Rouen, Le Havre ou la région parisienne Une perte d'attractivité liée à une offre de logements non adaptée Un risque de précarisation de la population

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Mobilité

La Communauté de communes Pont-Audemer Val-de-Risle bénéficie d'une très bonne desserte routière : autoroutes, nombreuses départementales.

L'A13 et l'A28 sont des axes majeurs permettant des déplacements de grande envergure. L'A13 est l'autoroute reliant Paris à Caen via Rouen. Trois sorties desservent le territoire : 25 – Bourg-Achard, 26-Pont-Audemer, 28 Beuzeville. Il est à noter que l'A13 arrive souvent à saturation. L'A28 est l'axe reliant Abbeville à Tours via Rouen.

Des axes secondaires (D139, D675, D89, D130, D810, ...) permettent les mobilités internes et externes. Le réseau de routes départementales est bien organisé. La D675 est la seconde voie d'importance du territoire. En raison d'une bonne accessibilité routière et des déplacements pendulaires, la voiture reste le mode de transport prépondérant des ménages. 86,7% des ménages de Pont-Audemer Val-de-Risle sont motorisés et 40,8% disposent de deux voitures ou plus.

La voiture reste le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail sur le territoire de Pont-Audemer Val-de-Risle. En 2017, 85,5% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture (contre 83% dans l'Eure et 80% pour la Normandie) alors que 51% des actifs travaillent sur le territoire de la CCPAVR (6 571 actifs en 2016).

La Communauté de communes Pont-Audemer Val-de-Risle est desservie par une ligne de car (Rouen/Pont-Audemer) et cinq lignes de bus départementales régulières. Toutefois les lignes de bus sont fortement axées sur l'accessibilité de Pont-Audemer. Seule la ligne 380 permet une desserte plus locale des communes de la vallée de la Risle. La commune de Pont-Audemer a mis en place un service de bus permettant le déplacement urbain au sein de la Ville de Pont-Audemer.

Le territoire est marqué par l'absence d'offre ferroviaire malgré une présence prépondérante de l'ancienne ligne à voie unique Glos-Honfleur qui traverse le territoire.

Concernant les déplacements doux, environ 7% des actifs utilisent la marche à pied pour se rendre au travail. Le vélo n'est pas un mode de transport privilégié sur le territoire, en raison de la topographie du territoire, de la sécurité du déplacement et des difficultés de stationnement pour les vélos. Le vélo ne représente que 2,5% des déplacements quotidiens domicile-travail. Par ailleurs, on dénombre six boucles de circuits de cyclotourisme dans les environs de Pont-Audemer.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

UNE OFFRE DE MOBILITE ALTERNATIVE A LA VOITURE A DEVELOPPER

ATOUTS	FAIBLESSE
Une très bonne desserte routière (autoroutes facilement accessibles, routes nationales et départementales) Une importante offre de transport scolaire Un territoire desservi par cinq lignes de bus départementales régulières Le territoire dispose de plusieurs circuits et infrastructures dédiés aux cycles qui méritent d'être renforcés Une offre de mobilité alternative complétée par treize aires de covoiturage aménagées par le Département de l'Eure et un site internet dédié au covoiturage	Une grande dépendance à la voiture, mode de transport principal Une vulnérabilité énergétique des ménages liée aux déplacements Une desserte limitée en transports en commun avec une offre concentrée sur Pont-Audemer Des difficultés de mobilité pour les jeunes et des personnes âgées Le vélo, un mode de déplacement qui reste peu utilisé sur le territoire (2,5% des flux domicile-travail)
OPPORTUNITES	MENACES
La présence du Pôle Mobilité Risle Pays d'Auge avec une volonté de développement de l'offre en mobilités douces L'ancienne voie de chemin de fer présente une opportunité pour améliorer l'offre en circulation douce.	Externalités négatives engendrées par la dépendance à la voiture : pollution, inégalités sociales

Urbanisme et logement

Le territoire de la CC Pont-Audemer Val de Risle compte en moyenne 101,7 habitants au km² en 2017. Une densité légèrement supérieure à celle de l'Eure (99,6 hab./km²), et inférieure à la moyenne normande (111 hab./km²).

La commune la plus densément peuplée du territoire est de loin Pont-Audemer (698/km²), elle est également la seule commune à dépasser les 10 000 habitants. Ensuite, Routot, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou et Manneville-sur-Risle sont les communes les plus densément peuplées (entre 160 et 245 hab./km²). La majorité des communes sont moyennement densément peuplées. Deux communes, Marais-Vernier et St-Samson de la Roque sont très peu densément peuplées (moins de 30 hab./km²).

En 2018, 5% de la surface de la CC Pont-Audemer Val-de-Risle est composée de territoires urbanisés, contre 6,7% de la surface de l'Eure. **Toutes les communes du territoire, à l'exception de Pont-Audemer (où 39% du sol est artificialisé), sont des espaces à dominante rurale.** On retrouve 71% du sol de la CCPAVR occupé par des territoire agricoles, 21% par des forêts et milieux semi-naturels, et enfin 2% par une surface en eau.

La communauté de communes Pont-Audemer Val-de-Risle possède un tissu bâti relativement ancien : 25,6% des logements ont été construits avant 1945. 19% des résidences principales ont été construites avant 1919. La vacance des logements a fortement progressé sur le territoire de la CCPAVR. De 6,1% en 2007 sur le territoire de la CC le taux de vacance s'établit à 9% en 2017 contre 8% dans l'Eure et 8,2% en Normandie et à l'échelle de la France.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

UNE ACTION A RENFORCER EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE LOGEMENT

ATOUTS	FAIBLESSE
Une occupation des sols dominée par des espaces agricoles, naturels et forestiers qui peuvent jouer un rôle majeur dans le stockage du carbone sur le territoire. Un territoire couvert par de nombreux documents de planification et engagé dans plusieurs démarches de revitalisation mais une nécessité de renforcer l'action intercommunale en matière d'urbanisme durable et de logements.	Une urbanisation qui continue de grignoter les espaces naturels et agricoles avec des disparités entre les communes. Des logements généralement anciens (précarité énergétique des ménages, accessibilité difficile, ...) et une vacance importante en augmentation. L'accessibilité à des logements possibles uniquement par la cellule commerciale. Une inadéquation entre l'offre de logements et les besoins des ménages (70,2% de grands logements, 9,9% de petits logements pour loger 62,1% de personnes seules et de couples sans enfants)
OPPORTUNITES	MENACES
L'OPAH-RU actuel et une OPAH plus large à venir qui devraient permettre d'améliorer l'offre de logements Un potentiel de reconversion de friches industrielles qui constitue un atout pour une stratégie foncière intercommunale durable Des projets de revitalisation des centres-bourgs à travers la démarche Petites Villes de Demain engagées sur les deux communes labellisées du territoire (Pont-Audemer et Montfort Sur Risle). Le plan d'actions sur la Vallée de la Risle qui constitue une feuille de route stratégique sur le positionnement et le devenir de la Risle et de ses abords.	Un recul des espaces agricoles et naturels au profit de l'urbanisation Une perte d'attractivité du territoire en raison d'une offre de logements non adaptée

Développement économique

Avec plus de 10 653 emplois en 2017, la communauté de communes affiche une dynamique d'emplois en hausse depuis plusieurs années (+0,51% entre 2007 et 2017, soit une augmentation de plus de 50 emplois en 10 ans) alors qu'on observe une baisse à l'échelle de l'Eure et de la Normandie.

Depuis 2007, on constate une augmentation de la part d'emplois dans les secteurs de l'Administration publique, enseignement, santé, action sociale de +4 % (29,8 % en 2007; 33,8 % en 2017) et dans le secteur du commerce, des transports, et des services divers (38,3 % en 2007; 39,3 % en 2017).

En 2017, plus de 33% de la population active était des ouvriers. Cependant, la part d'ouvriers dans la population active est en diminution constante depuis le recensement de 2007 (- 5 points).

La commune de Pont-Audemer est celle qui recense le plus d'emplois au lieu de travail. En 2017, cette commune comptait 7101 emplois au lieu de travail, sur les 10 653 emplois de la CC de Pont-Audemer / Val de Risle. Elle est suivie par la commune de Corneville-sur-Risle qui recense 438 des emplois de l'EPCI en 2017. Dans cette commune, la part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail y est la plus élevée (90,9 % en 2017).

Par ailleurs, on constate une diminution d'agriculteurs exploitants sur le territoire intercommunal depuis 2007 où la part d'exploitants agricoles est passée de 1.82 % à 0,97 % en 10 ans, ainsi qu'une légère diminution de la part d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises dans le même temps (-0,51 % entre 2007 et 2017).

Ces dernières années, le taux de chômage des 15 ans et plus connaît une augmentation sur le territoire de la CC de Pont-Audemer / Val de Risle. En 10 ans, il est ainsi passé de 11,6 % (2007) à 14,5 % (2017) selon l'INSEE (contre 13,3 % dans l'Eure, 13,5% en Normandie et 13,8 % à l'échelle nationale). Le chômage touche particulièrement la tranche d'âge des 15 à 24 ans: 27,7 % des hommes et 32,8 % des femmes.

Le territoire de la CC Pont-Audemer comptait 1703 entreprises en 2019. La majorité d'entre elles sont localisées sur la commune de Pont-Audemer (792 entreprises, soit 47 %). Le secteur du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration connaît la plus forte hausse de créations d'entreprises avec 63 entreprises créées en 2019. Vient ensuite le secteur des autres activités de services (39 entreprises créées), et celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien avec 37 entreprises créées.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

ATOUTS	FAIBLESSE
Une dynamique de l'emploi en hausse à l'inverse des tendances départementales et régionales portée par le secteur tertiaire Une industrie encore présente malgré les mutations du secteur (16,7% des emplois en 2017) confortée de groupes internationaux Un secteur tertiaire dynamique Le tourisme, un secteur à fort potentiel en raison de la richesse du patrimoine naturel et historique du territoire.	Une forte prédominance des employés et des ouvriers dans la population active en lien avec le profil économique du territoire Un taux de chômage en augmentation qui touche particulièrement les jeunes Une vacance commerciale à surveiller dans les centralités (problématique de commerces insalubres)
OPPORTUNITES	MENACES
Sur le modèle de la Cartonnerie, la valorisation des friches du territoire constitue une opportunité d'accueil de nouvelles activités économiques Le projet de labellisation de la Vallée de la Risle comme Pays d'art et d'histoire pour valoriser le patrimoine du territoire peut constituer un atout pour le tourisme. Les travaux du PNR des Boucles de la Seine Normande autour d'un Projet Alimentaire Territorial qui peut permettre d'engager une dynamique autour de l'agriculture et de l'alimentation locales et durables.	Des problématiques de recrutement qui peuvent pénaliser l'emploi et la pérennité de certaines entreprises sur le territoire Une précarisation de la population en raison du taux de chômage élevé

Environnement et transition écologique

Le territoire de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle est marqué par la présence de la Risle qui a façonné le relief et représente un élément fort du paysage.

Par la nature des sous-sols, le relief et la présence de l'eau, le territoire permet de distinguer 3 grands types de paysages : la vallée, les coteaux, le plateau. Le relief constitue la principale caractéristique de ces grands ensembles mais les caractéristiques paysagères sont accompagnées de la relation des différentes parties du territoire au végétal et à la place de l'eau.

La richesse naturelle de Pont-Audemer Val-de-Risle tient à la fois de sa grande diversité de milieux (21 habitats d'intérêt communautaire dont 6 prioritaires) et de la qualité de ceux-ci : 19 espèces d'intérêt communautaire (directive « Habitats »), de nombreuses espèces (plantes, oiseaux, batraciens,...) sont présentes uniquement sur le territoire de la Communauté de communes. La proximité de l'estuaire de la Seine donne un rôle fonctionnel et un intérêt biologique accru, notamment pour les oiseaux (ensemble classé en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

Au printemps 2014, le Marais Vernier et la vallée de la Risle maritime obtenaient la labellisation au titre de la Convention internationale de Ramsar grâce au patrimoine biologique et paysager remarquable : partie intégrante du complexe estuarien de la Seine, et déjà identifié comme site Natura 2000. Le site du Marais Vernier est un espace composé de marais alluvionnaires, vasières, eaux estuariennes, rivières et tourbières : un site majeur pour la biodiversité. De plus, cinq zones Natura 2000 recoupent le territoire dont une est spécifiquement dédiée à l'avifaune (FR2310044 Estuaire et marais de la Basse Seine).

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional, 35 ZNIEFF de type I et de type II recoupent le territoire du PCAET témoignant ainsi la grande richesse écologique, faunistique et floristique du territoire.

La consommation d'énergie du territoire s'est élevée en 2015 à 834,9 GWh/an. La consommation est en légère baisse par rapport à 2010 alors que dans le même temps le territoire a gagné près de 1 600 habitants.

La production totale d'énergie renouvelable sur le territoire est de 92 GWh en 2015, qu'elle soit à finalité thermique ou électrique. Cette production couvre près de 12% de la consommation d'énergie (835 GWh en 2015) de Pont-Audemer Val de Risle.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE A AMPLIFIER

ATOUTS	FAIBLESSE
Un paysage naturel diversifié et préservé, dont la Risle qui constitue un élément identitaire fort du territoire Une grande richesse en termes d'habitat naturel et de biodiversité Un assainissement collectif globalement bon Une diminution de la consommation énergétique et de l'émission de GES Un territoire engagé dans une démarche zéro déchet	Une exposition aux risques naturels (notamment les inondations) Ressource en eau fragile Une agriculture et des transports très émetteurs en gaz à effets de serre Transports et habitat très consommateurs en énergie Réduction du paysage bocager traditionnel (notamment sur le plateau du Lieuvin) et diminution des vergers identitaires du territoire.
OPPORTUNITES	MENACES
Un potentiel de développement d'énergies renouvelables Une réduction plus grande de la quantité de déchets avec la mise en place d'actions liées à l'économie circulaire Les travaux du PNR des Boucles de la Seine Normande autour d'un Projet Alimentaire Territorial L'élaboration d'un PCAET pour disposer d'une feuille de route structurant l'action en matière de transition énergétique	La dégradation des espaces naturels Le changement climatique et ses impacts sur le territoire (ressource en eau, sols, santé,...)

Article 3 - Les orientations stratégiques de la CCPAVR

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire consolidé en septembre 2021 lors de deux séminaires rassemblant l'ensemble des élus de la CCPAVR, d'un séminaire d'échanges avec les partenaires de la CCPAVR et sur la base des documents stratégiques de la CCPAVR établis et en cours d'élaboration.

Les orientations stratégiques de la CCPAVR sont indissociables les unes des autres et s'appuient sur la volonté de préparer le territoire face aux défis de demain en préservant ses ressources et en améliorant sa résilience. Pour cela, la CCPAVR s'est engagée dans les orientations stratégiques suivantes :

- Engager le territoire et ses habitants dans le défi de la transition écologique et énergétique

Au regard des enjeux actuels, cette orientation stratégique se retrouvera dans l'ensemble des projets du territoire afin de garantir à la population humaine, à la faune et à la flore un territoire accueillant leur permettant de coexister harmonieusement sur le long terme.

Les enjeux sont de renforcer la protection et la préservation des espaces naturels, de préserver l'activité agricole garante des paysages locaux et qui est le socle pour le développement d'une alimentation durable, de poursuivre la démarche de sobriété foncière, de développer les énergies renouvelables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des différents secteurs et de renforcer la démarche zéro déchet.

Cet axe transversal implique que la vie soit au cœur du projet de territoire de par une démarche participative dans la mise en œuvre des projets et de par la prise en compte des interactions des projets avec leur environnement. Il implique aussi de mener une politique énergétique, écologique et responsable.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

- Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous

Cette orientation stratégique vise à anticiper les besoins des seniors en matière de logements, d'équipements et de services, d'accompagner les jeunes et les personnes les plus fragiles pour limiter les risques de précarisation, de maintenir une offre d'équipements et de services diversifiée et accessible à tous notamment pour la petite enfance et l'enfance. Le déploiement de la couverture numérique et le développement de ses usages auprès des habitants sera accompagné par la CCPAVR considérant qu'il est un levier pour mailler l'offre de services.

Cette offre de services et d'équipements veillera à être équilibrée sur le territoire en maintenant la position centrale de Pont-Audemer et en confortant les pôles secondaires.

Orientations				
Renforcer les services à la petite enfance et à l'enfance	Renforcer les services aux seniors	Garantir une offre de santé de proximité plus complète	Favoriser la pratique sportive et les activités de loisirs	Déployer l'usage du numérique dans l'offre de services

- Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré

L'enjeu est de préserver le cadre de vie et le caractère rural du territoire en renforçant la protection et la préservation de l'environnement ainsi que l'activité agricole garante des paysages locaux. C'est aussi l'objectif de poursuivre la revitalisation et la dynamisation des centres bourgs, d'améliorer l'offre de logement pour la rendre plus attractive et adaptée aux besoins des ménages et de favoriser le recyclage des friches du territoire afin de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Orientations			
Définir une stratégie foncière durable	Faire de la Risle et ses abords un lieu d'attractivité	Garantir un cadre de vie de qualité et sécurisé pour tous	Faire de la culture, du patrimoine bâti et naturel des leviers d'attractivité du territoire

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

- Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

La mobilité est une condition nécessaire à l'exercice de tous nos droits fondamentaux (accès au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, ...) et est pourtant aujourd'hui essentiellement exercé via la voiture. La voiture est un moyen de mobilité cher et ne répondant pas aux enjeux climatiques. Il est donc nécessaire de favoriser sur le territoire des alternatives à ce moyen de mobilité en développant l'offre de transports en commun et en renforçant l'offre en mobilité douce.

Orientations	
Permettre aux jeunes, personnes âgées et personnes isolées de se déplacer	Développer les mobilités alternatives

- Conforter une dynamique économique locale et durable

Afin de conforter la dynamique économique actuel plusieurs enjeux se présentent pour le territoire. Tout d'abord, améliorer l'offre de formation afin de répondre aux besoins des entreprises locales, renforcer l'accompagnement des jeunes et des personnes en précarité pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi, renforcer le tissu économique existant en accompagnant les mutations et anticipant l'installation de nouvelles entreprises.

La dynamique économique sera confortée par des actions de revitalisation des centre bourg de la CCPAVR, en développant les démarches de circuits courts notamment alimentaire et en renforçant les démarches sur l'identité touristique du territoire en valorisant nos capacités de tourisme vert avec notre patrimoine naturel et en mettant en avant notre patrimoine bâti et industriel.

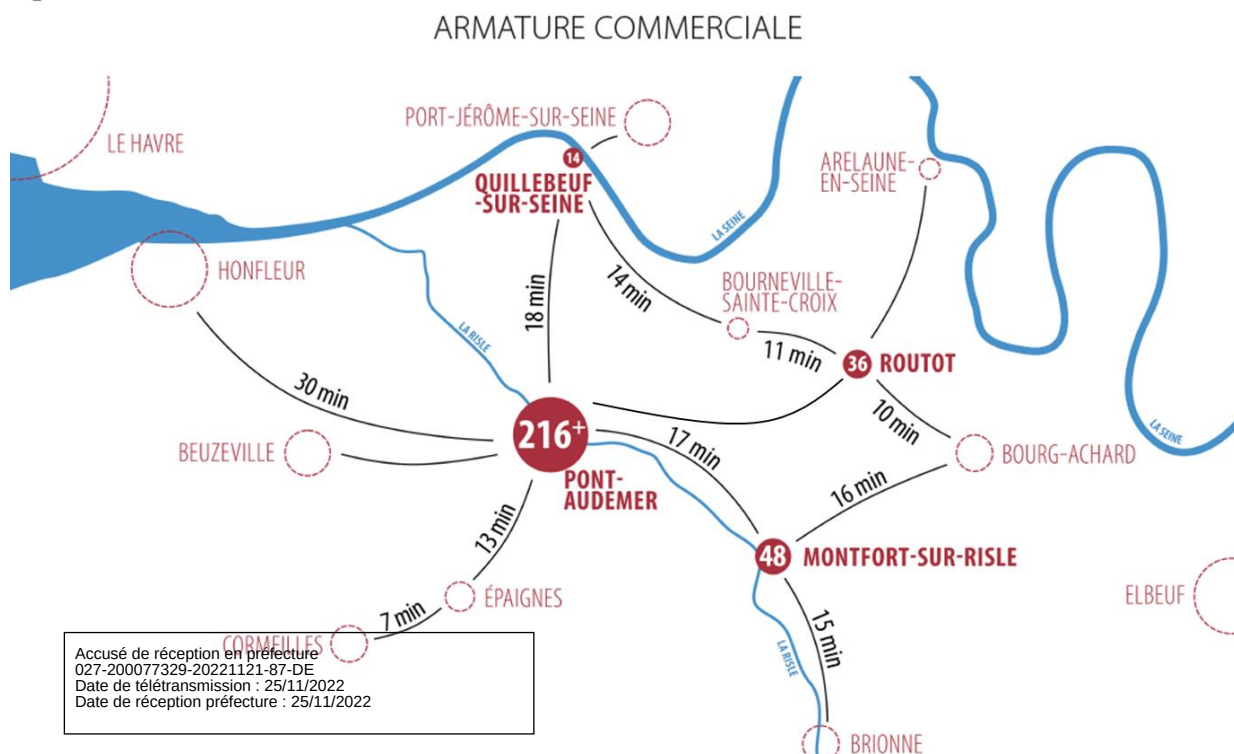
Orientations			
Accompagner et valoriser les filières économiques locales	Favoriser l'emploi des jeunes	Développer les circuits courts	Poursuivre la revitalisation des centralités et maintenir le tissu commercial existant

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

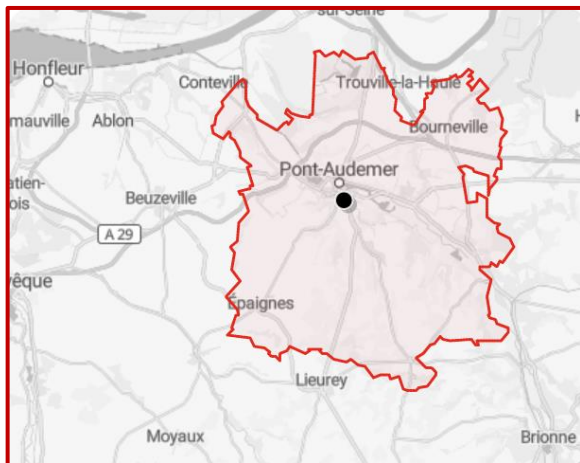
Article 4 - Les centralités de la CCPAVR

La CCPAVR est composée d'une ville centre (Pont-Audemer) et de 3 pôles secondaires (Montfort-sur-Risle, Routot, Quillebeuf-sur-Seine). Ces centralités regroupent des services publics, des commerces et des aménagements les caractérisant comme une centralité.

Chacune de ces centralités rayonnent sur le territoire et apportent des services de proximités pour les habitants de la CCPAVR. Les fonctions de centralité sont clairement identifiées sur le territoire de la ville centre (administration, sport, culture, commerces, lycée, ...) et doivent être renforcée, l'enjeu du territoire est aussi de maintenir et développer les pôles secondaires jouant un rôle de proximité dans des domaines variés tels que l'école, les collèges, le commerce et les services de proximité dont la santé. Chaque pôle secondaire a ses spécificités liées à son identité mais est composé d'un socle commun de commerces et services de première nécessité, garantissant aux habitants une proximité dans l'accès à ses services.



Pont-Audemer – 10 120 habitants en 2018



Aire d'attraction de Pont-Audemer – pôle de moins de 50 000 habitants – 2020



Commerces

Densité et diversité des commerces

1 692 entreprises (SIRENE 2021)
 233 cellules commerciales
 12% = métiers de bouche (boulangerie, poissonnerie, torréfacteurs, primeur, ...)
 17,2% = Restauration (bar, brasserie, restauration rapide)
 16,8% = services à la personne
 15,9% = équipements à la personne (prêt à porter (9,4%, chasseur, bijouterie, ...)
 25% = banque, assurance, agence immobilière, constructeur
 10% = santé (médecins, pharmacie)
 (PADD du PLUi, 2019)

18+ locaux vacants (diagnostic à consolider)

Tourisme / attractivité

2019 :

- **6274** lits dont 20% de lits marchands / **244 080** nuitées dont **110 008** nuitées marchandes
 - **108** hébergements touristiques
 - Dépense moyenne par touriste / jour = **59€**
 - **4 466 061 €** de valeur ajoutée globale
 - **137 935** visiteurs dont **71 906** excursionnistes
 Théâtre, médiathèque, salle de concert, musée, galerie

Accusé de réception en préfecture
 027-200077329-20221121-87-DE
 Date de télétransmission : 25/11/2022
 Date de réception préfecture : 25/11/2022

Habitat

Le périmètre d'OPAH proposé comprend 1 517 logements. Il présente un taux de vacance de 11,67 % et concentre 59 % de la vacance communale (177 logements : 141 appartements et 36 maisons).
 39 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades (en cours),

Services publics

Education : lycées, collèges, écoles primaires et élémentaires, centre de loisirs, centre culturel, ...

Administratif : pièces d'identités, état civil, Caisse d'allocation familiale, ...

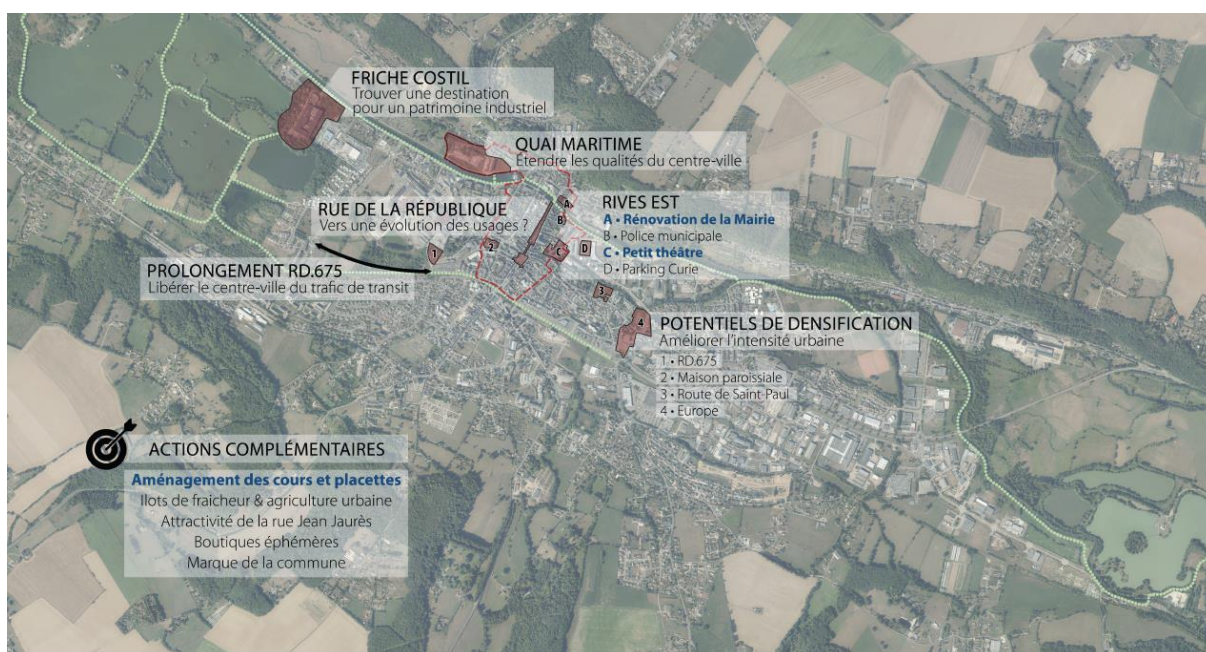
Services : La poste, pôle de santé libéral ambulatoire, centre hospitalier, police municipale, gendarmerie, ...

Stratégie de revitalisation de Pont-Audemer

Une centralité à conforter en améliorant la qualité de son habitat, de ses aménagements et en développant son attractivité commerciale tout en engageant la commune dans la transition écologique et énergétique.

Pont-Audemer concentre la majorité des habitants et des services du territoire. Les plus de 230 commerces, les nombreux services publics, la densité du tissu associatif et les nombreux événements que l'on retrouve sur Pont-Audemer donnent à cette commune un rôle majeur de centralité.

La stratégie de revitalisation de Pont-Audemer consiste à conforter et développer sa capacité à offrir les services attendus d'une centralité et son rôle d'animations, de « locomotive » pour le territoire (emplois, offre culturelle, ...) Pour cela, il est nécessaire de dynamiser les politiques liées à l'habitat, d'aménager des espaces de rencontres, de partages et de consommations attractives.



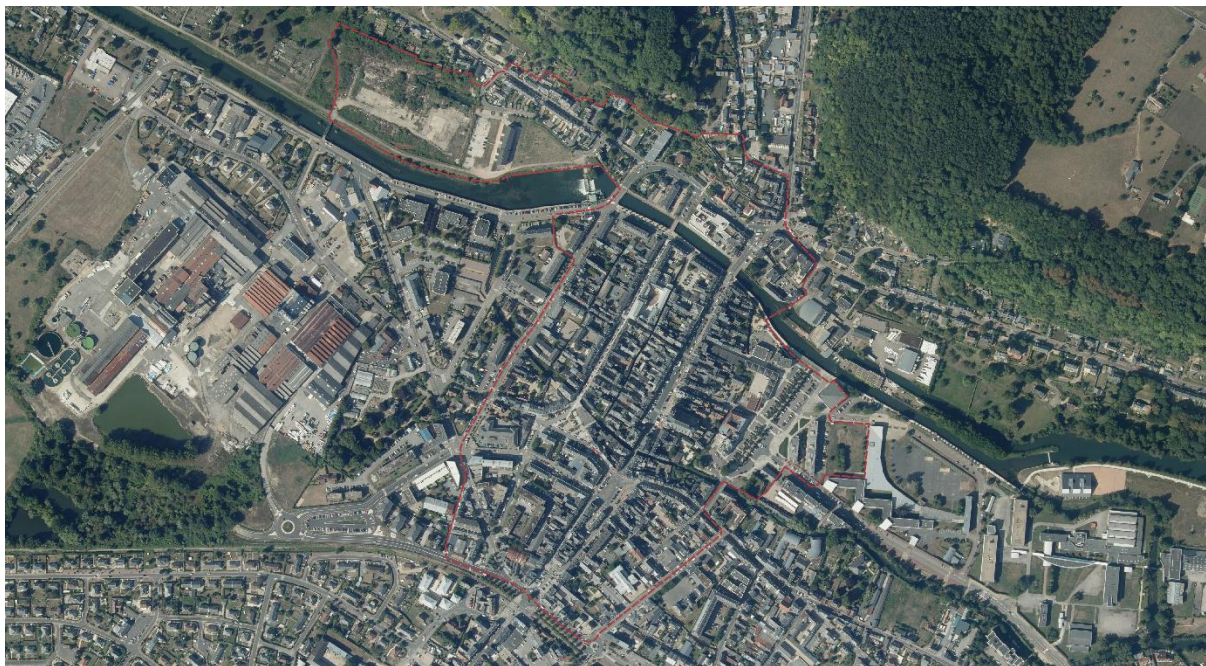
Habitat

En 2014 une étude pré-opérationnelle OPAH-RU a été menée faisant apparaître un parc de logements anciens dont certains très dégradés voire indignes. Depuis, une OPAH-RU a été mise en place sur Pont-Audemer permettant la réhabilitation de plus d'une quarantaine de logements. Malgré cela, l'habitat dans le centre-ville de Pont-Audemer rencontre toujours des difficultés, de 2018 à 2022 la commune a pris 10 arrêtés de péril.

Au regard de cela, la commune souhaite relancer une opération programmée d'amélioration de l'habitat en lien avec les autres centralités de la CCPAVR et mener dès 2023 une étude pré-opérationnelle en prenant en compte le besoin d'améliorer la communication envers les propriétaires de l'existence de cette opération. De plus, l'accès à certains appartements possible uniquement par la cellule commerciale rend difficile leur location et par conséquent leur rénovation. Il convient

Accusé de réception en préfecture
22210167-D
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception en préfecture : 25/11/2022

de mettre en place une stratégie permettant la création d'accès à ces appartements sans dépendre de la cellule commerciale.



Le secteur d'intervention ci-dessus comprend 1 517 logements. Il présente un taux de vacance de 11,67 % et concentre 59 % de la vacance communale (177 logements : 141 appartements et 36 maisons). Le détail des constructions concernées est disponible ci-dessous.



L'enquête terrain (en cours) a permis d'identifier 39 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Aménagement et urbanisme

L'opération de revitalisation du territoire doit permettre l'amélioration des espaces publics pour que la commune soit en adéquation avec les nouveaux usages. Pont-Audemer est une commune liée à l'eau, elle sillonne la commune par ses canaux et la Risle la traverse. L'eau est une richesse qui se doit d'être préservée. C'est pour cela que l'eau sera au cœur des aménagements envisagés. A la fois dans l'usage en permettant à chacun d'y accéder et de profiter de cette source de fraîcheur, à la fois dans le visuel afin qu'elle soit connue et bien identifiée comme la particularité de Pont-Audemer et à la fois dans sa connexion avec les précipitations de pluie en désimperméabilisant les sols.

De manière plus générale, ces aménagements devront permettre d'offrir un cadre de vie adapté aux usages attendus des centres-villes comme Pont-Audemer. Il convient d'apporter aux usagers des espaces de rencontres agréables, des espaces leur permettant de se restaurer, de profiter sereinement du cadre de vie de Pont-Audemer, de faciliter les échanges sociaux. C'est aussi des espaces qui faciliteront les animations réalisées par la collectivité et/ou les associations.

Le développement des activités (cinéma, bowling, ...) et l'arrivée prochaine d'une résidence sénior en très proche périphérie attire des flux importants, il est nécessaire que la connexion de cet espace avec le centre-ville soit identifiée et ressentie comme très proche. En effet, seulement 600m sépare le cinéma à la place Victor Hugo cependant la représentation actuelle est certainement plus importante. L'objectif est que ces activités situées dans cette proche périphérie et celles du centre-ville se servent les unes avec les autres. Pour cela, il est nécessaire que les flux piétons deviennent plus naturels entre ces espaces. Plus globalement, la réhabilitation des venelles, l'aménagement des circuits piétons, l'aménagements des voies douces, la connexion piétonne du centre-ville avec les parking doivent permettre une meilleure fluidité et connexions piétonne entre les différents lieux d'activités de la commune et à l'avenir permettre d'envisager une piétonisation progressive de certains espaces.

Commerces

Pont-Audemer recense plus de 230 cellules commerciales dont la majeure partie se trouve dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire. Les commerces sont variés et en nombre et il convient de les protéger, c'est en ce sens que la CCPAVR a, à travers le PLUi, mis en place une opération d'aménagement et de programmation commerciale. Dans cette dynamique et à travers l'ORT, la commune souhaite protéger les commerces de son centre-ville et adoptant un développement raisonné et adapté des commerces situés en périphérie, en facilitant l'implantation de nouveaux commerces dans le centre-ville dans l'objectif de maintenir et développer la part des commerces de détails. En effet, la commune souhaite conserver une diversification des commerces en attachant une importance particulière pour maintenir et développer les métiers de bouche.

Pont-Audemer est marquée par deux marchés : le lundi matin et le vendredi matin. L'enjeu est de proposer une offre le week-end. Aussi, le petit théâtre, la longère voisine et la place donnant sur la Risle donnent la possibilité de créer un nouveau lieu au cœur du centre-ville pour accueillir notamment un marché couvert de produits

Accusé de réception en préfecture
07-2021-7329-2021-34
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

locaux. En rendant ce lieu attractif, l'objectif est d'attirer dans le centre-ville une population pouvant plus profiter des marchés le week-end.

Afin de conforter l'offre de commerces, la commune est proactive et souhaite continuer à l'être quant au suivi des opportunités foncières et immobilières et à l'accompagnement des entrepreneurs souhaitant s'installer sur la commune. L'ancien hôtel de ville, l'ancien cinéma possèdent des espaces important offrant chacun de belles opportunités pour l'accueil de commerces, notamment des enseignes locomotives ayant un impact positif pour les commerces du centre-ville.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Montfort-sur-Risle – 777 habitants en 2019



Tourisme / attractivité

Camping
Location de canoë
Château de la motte
Château de Montfort-sur-Risle

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Montfort sur Risle est rattachée au bassin de vie de Brionne (Insee 2021) mais reste située à la frontière du bassin de vie de Pont-Audemer. L'éloignement géographique avec Pont-Audemer et Brionne fait de Montfort-sur-Risle un pôle de proximité pour les 10 000 habitants aux alentours.

Habitat

Le périmètre d'OPAH proposé comprend 96 logements. Il présente un taux de vacance de 15,63 % et concentre 60 % de la vacance communale (15 logements : 5 appartements et 10 maisons). 17 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades. 25 logements vacants* identifiés (vacance supérieure à 2 ans)

Commerces

36 activités recensées dont 27 différentes
3 fast-foods – 2 boulangeries – 1 assureur
– 2 banques (dont La poste) – 1 garage automobile – 1 garage motoculteur – 2 coiffeurs – 2 boucheries – 2 bars – 1 pharmacie
4 locaux vacants identifiés

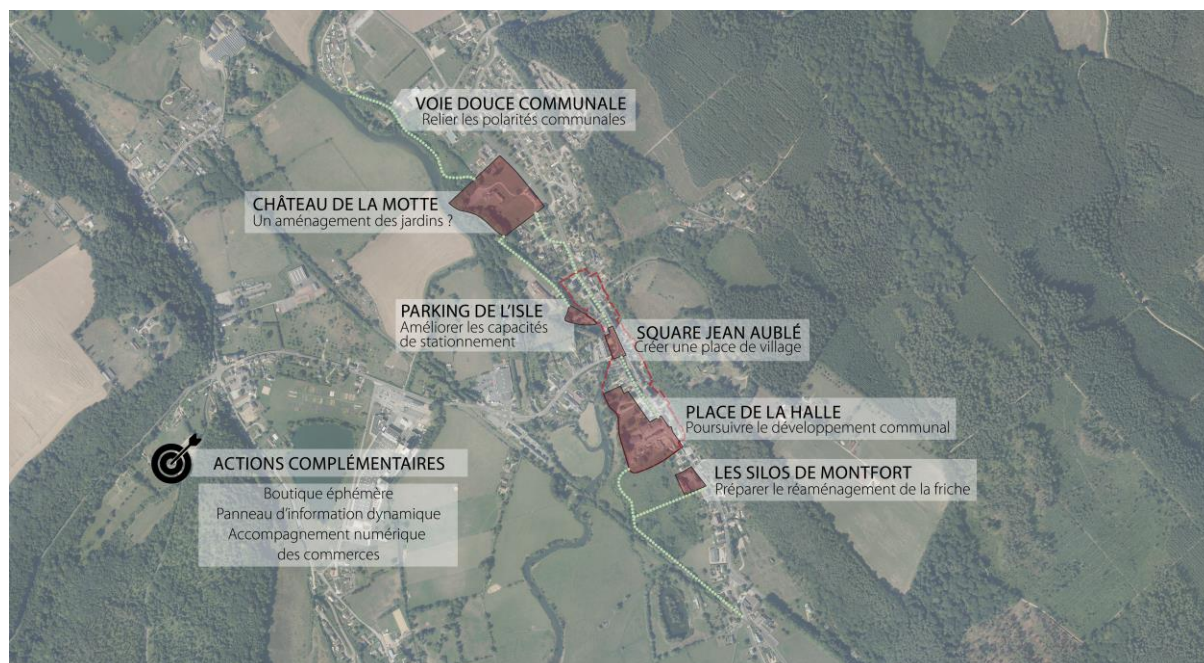
Services publics

École pré-élémentaire + élémentaire
Collège
La poste
Salle des fêtes
École de musique
Gendarmerie nationale
Cabinet médical
Équipements sportifs

Stratégie de revitalisation de Montfort-sur-Risle

Accompagner les commerçants dans la transition numérique et revoir l'aménagement urbain pour faciliter l'animation du centre.

Montfort-sur-Risle est une centralité historique et connue mais des menaces sont présentes, il est nécessaire de mener une politique de revitalisation permettant à cette centralité de se développer dans le temps par la reconquête des logements, le soutien et le développement des commerces et le maintien des fonctions essentielles (santé, éducation, culture, ...).



Habitat

L'habitat du centre-ville de Montfort-sur-Risle est relativement en bon état cependant le taux d'occupation des logements situés au-dessus des commerces diminue. Un travail sur leur accessibilité et la qualité de ces appartements est à mener afin de repeupler l'artère principale.

Même si ces logements ne sont pas des pleins pieds, ils pourraient correspondre à une tranche de la population âgée ayant besoin de proximité aux services, il convient alors de mener un dialogue avec les propriétaires et mettre en place des dispositifs spécifiques facilitant la réalisation de travaux adaptés répondant notamment à ce besoin.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022



Le secteur d'intervention ci-dessus comprend 96 logements. Il présente un taux de vacance de 15,63 % et concentre 60 % de la vacance communale (15 logements : 5 appartements et 10 maisons). Le détail des constructions concernées est disponible ci-dessous. À noter : la présence d'un logement de 13 pièces vacant depuis 25 ans !

L'enquête terrain a permis d'identifier 17 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades.



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Aménagement et urbanisme

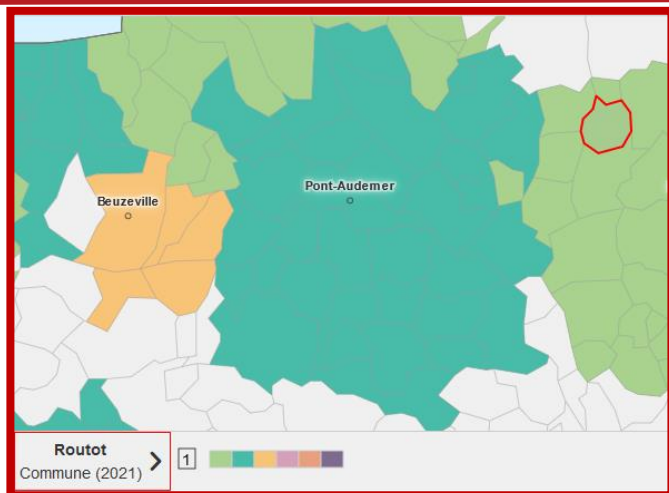
Montfort-sur-Risle concentre ses commerces de part et d'autre du croisement entre la rue Saint-Pierre et le Pont Joly. Au centre de cette concentration se trouve le square Jean Aublé qui offre l'opportunité, avec quelques aménagements, de casser le phénomène de « ville-rue » en élargissant le centre-ville. Ces aménagements devront aussi permettre d'accueillir des animations, des marchés, d'apporter des espaces de jeux, de pause, au cœur de la commune.

Montfort-sur-Risle est connu pour ses services de proximité mais a l'avantage d'avoir à deux pas de grands espaces idéals pour les promenades et les loisirs. Cependant, la connexion et la signalisation de ces espaces doivent être améliorées. Le château de Montfort-sur-Risle, les jardins du château de la motte en bord de Risle, le skate-park, le canoé kayak, le collège sont d'autant de lieu attractif pour la commune pour lesquels les interconnexions avec le centre-ville et ses commerces doivent être plus naturelle et connue. Dans cette dynamique, la signalisation des parkings et leurs aménagements devront permettre d'inciter les passants à s'arrêter et à rejoindre le centre-ville facilement et en sécurité.

Commerce

L'offre commerciale de Montfort-sur-Risle est diversifiée, l'enjeu est notamment de mieux faire connaître cette offre par une signalisation spécifique et par une utilisation adaptée du numérique. En fonction de son développement, la grande surface située dans la commune voisine peut présenter une menace à termes pour certains commerces. Il est nécessaire que le centre-ville de Montfort-sur-Risle propose une expérience commerciale de qualité. Au-delà de la qualité des services et produits proposés par les commerces, l'offre commerciale doit être connue par le plus grand nombre et le parcours marchand doit être agréable.

Routot – 1679 habitants en 2019



Aux abords de l'aire d'attraction de Pont-Audemer, Routot est située dans l'aire d'attraction de Rouen et constitue un véritable pôle de proximité pour les communes aux alentours représentant environ 6 000 personnes.

Commerces

37 activités recensées (31 différentes) dont :
 3 bars dont 1 PMU/presse – 1 restaurant –
 1 banque - 3 fast-foods – 2 boulangeries –
 2 bars – 2 coiffeurs – 2 garages
 automobiles – 1 pharmacie – 1 petit
 supermarché
 3 locaux vacants identifiés

Tourisme / attractivité

Musée du lin : éco-musée dédié à la culture du Lin, le lin est une activité essentielle pour la commune marquée notamment par la présence d'une coopérative linière.
 Ligne de bus (Pont-Audemer – Rouen)

Habitat

Le périmètre d'OPAH proposé comprend 180 logements. Il présente un taux de vacance de 8,89 % et concentre 62 % de la vacance communale (16 logements : 10 appartements et 5 maisons).

34 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades.

Services publics

Education / formation :

Collège / Ecole (maternelle et primaire) /
 Médiathèque (850 lecteurs actifs) /
 Complexe sportifs / Maison familiale de
 Routot (170 personnes)

Médicale :

2 cabinets médicaux / 2 cabinets infirmiers
 / Ostéopathe / 2 dentistes

Autres :

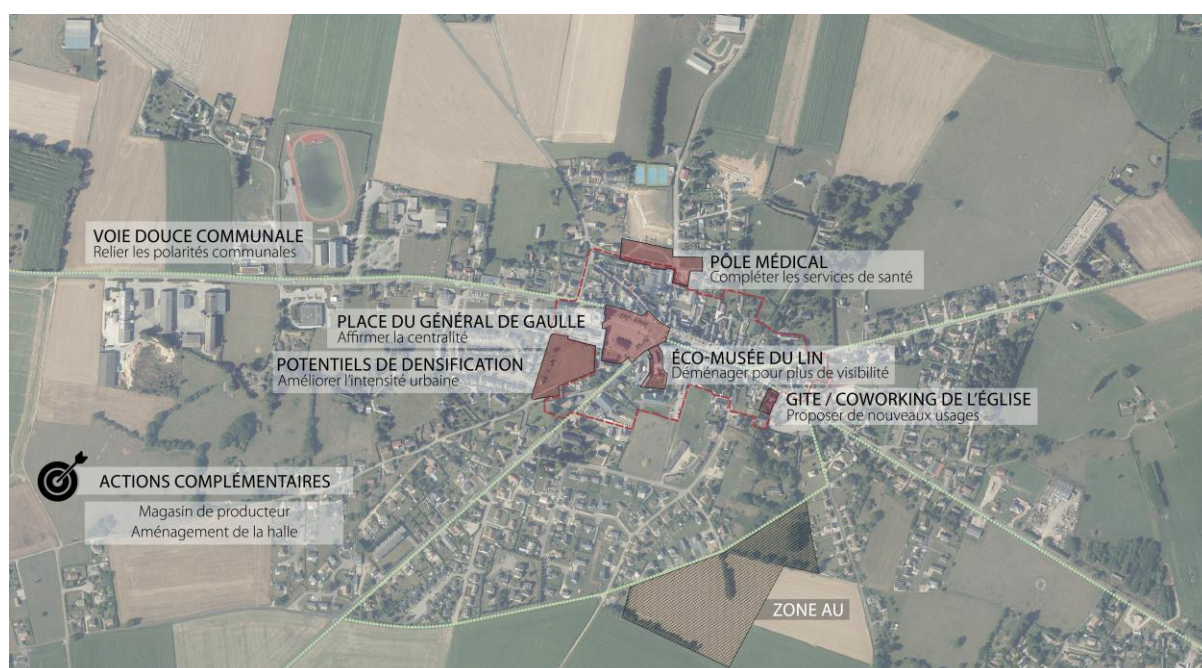
La Poste / Arsenal des pompiers (rénové)
 / Gendarmerie / salle des fêtes (rénové)

Stratégie de revitalisation de Routot

Renforcer la place commerciale du centre-ville et offrir des équipements adaptés aux nouveaux usages

Routot concentre de nombreux services : publics, santés, éducations, culturels, sportifs. Cela conforte indéniablement la dynamique commerciale du centre-bourg, il est nécessaire de les maintenir et les conforter notamment en mettant en avant l'identité de la commune et de son territoire et proposant des équipements adaptés aux nouveaux usages.

L'augmentation constatée de la population en périphérie de la commune et les services situés aussi pour partie en périphérie amènent la commune à améliorer les liaisons par voie douce entre la périphérie et le centre-bourg commercial.



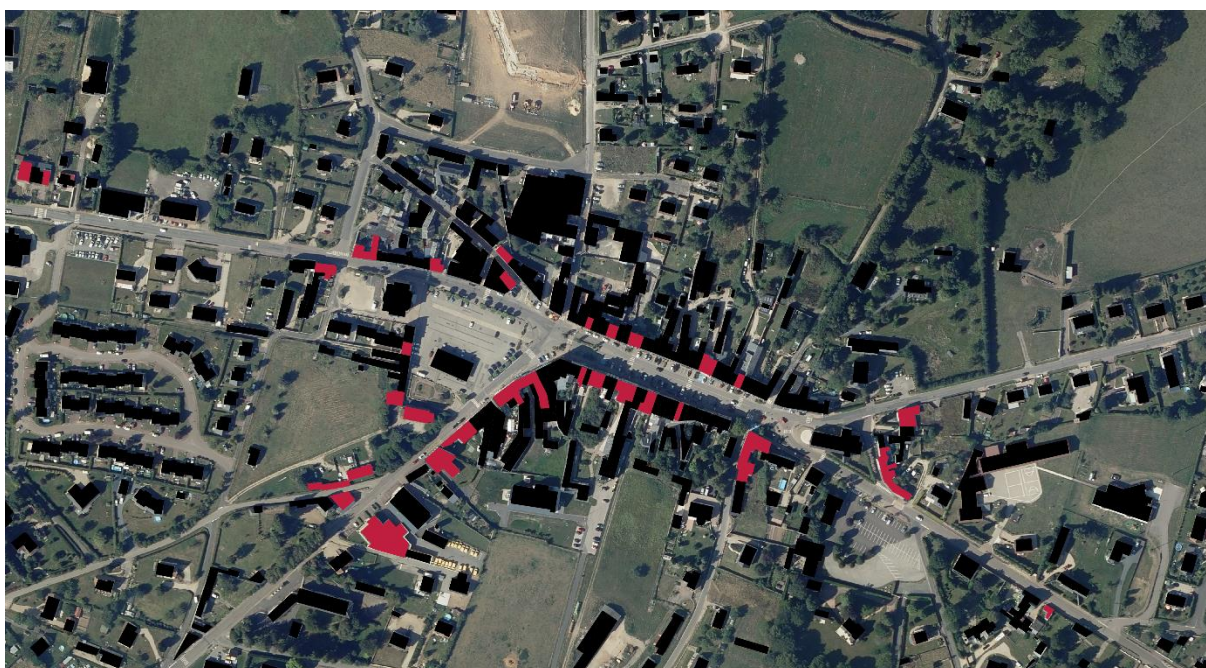
Habitat

La commune a fait l'acquisition d'habitat au cœur de Routot afin de les rénover et accueillir au rez-de-chaussée un nouvel espace dédié à la promotion du territoire. Dans cette dynamique, il convient de mettre en place des mesures dédiées à la rénovation de l'habitat du centre-ville ayant la capacité une population souhaitant être à proximité direct des services.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022



Le secteur d'intervention ci-dessus comprend 180 logements. Il présente un taux de vacance de 8,89 % et concentre 62 % de la vacance communale (16 logements : 10 appartements et 5 maisons).



L'enquête terrain a permis d'identifier 34 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Aménagement et urbanisme

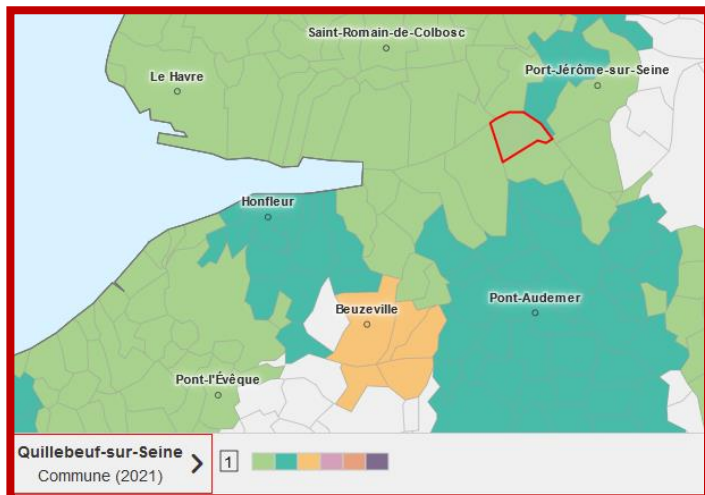
La création de voies douces et l'amélioration de la place centrale autour de la halle de marché doivent permettre de faciliter l'accès au centre-ville et améliorer l'expérience du centre-ville. Ces aménagements ont pour but de fidéliser les usagers et notamment les nouveaux habitants à venir profiter de l'offre commerciale du centre-bourg. Ces aménagements devront aussi permettre de conserver la facilité actuelle pour les automobilistes à trouver une place de parking.

Commerce

Routot connaît une offre commerciale de proximité à conforter. Le manque de certains commerces est cependant atténué par leur présence lors des marchés et cela doit être conforté par l'aménagement de la halle.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Quillebeuf-sur-Seine – 833 habitants en 2019



Quillebeuf-sur-Seine est située dans l'aire d'attraction du Havre et constitue sur la rive gauche de la Seine un véritable pôle de proximité.

Commerces

13 activités recensées toutes uniques dont :

1 pizzeria, 1 boulangerie, 1 bar, 1 coiffeur, 1 épicerie, 1 pharmacie, 1 esthéticienne, 1 boucher ambulant
3 locaux vacants identifiés

Tourisme

Patrimoine architectural
Camping-car
Jardins bords de Seine
Histoire des pilotes
Bord de Seine

Habitat

Le périmètre d'OPAH proposé comprend 253 logements. Il présente un taux de vacance de 18,18 % et concentre 81 % de la vacance communale (46 logements : 21 appartements et 25 maisons). 70 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades.

Services publics

La poste, bibliothèque, groupe scolaire, sapeurs pompiers, pôle médical de proximité

Stratégie de revitalisation de Quillebeuf-sur-Seine

Mettre en place une opération pour accompagner les propriétaires à rénover l'habitat et aménager un espace public pour faciliter les animations et les marchés.

Quillebeuf-sur-Seine connaît une problématique importante en matière de qualité de l'habitat et recense une offre commerciale timide et fragile. Cependant, la proximité de Quillebeuf-sur-Seine avec l'importante zone d'emploi de Port-Jérôme accessible en quelques minutes grâce au bac ouvre de belles perspectives. Les animations, l'aménagement d'espace de convivialité, la mise en valeur du patrimoine bâti, la création d'une nouvelle offre de logements par la rénovation ont pour objectif de redonner une dynamique positive sur la commune et engendrer de nouveaux investissements.



Habitat

L'habitat ancien de Quillebeuf-sur-Seine connaît pour une très grande partie un besoin de rénovation et souvent par des travaux importants. Cependant, l'attractivité actuelle de ses logements ne permet pas d'avoir suffisamment d'investissement privé pour déclencher des rénovations en nombre. Il est donc nécessaire d'accompagner fortement les propriétaires souhaitant lancer des travaux de rénovation. La mise en place d'une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et le niveau des subventions apportées par les différentes collectivités devra permettre de déclencher des investissements massifs sur l'habitat ancien.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022



Le secteur d'intervention ci-dessus comprend 253 logements. Il présente un taux de vacance de 18,18 % et concentre 81 % de la vacance communale (46 logements : 21 appartements et 25 maisons). Le détail des constructions concernées est disponible ci-dessous.



L'enquête terrain (en cours) a permis d'identifier 70 bâtiments présentant un désordre architectural quelconque et nécessitant de travaux d'amélioration des façades.

Aménagement et urbanisme

Au long de la Seine, Quillebeuf-sur-Seine accueille promeneur, camping-cariste, marché, manifestations festives, ... au niveau de la place du phare. Comme indiqué précédemment, il est nécessaire d'améliorer l'attractivité de la commune et cela passe déjà par soutenir les usages actuels qui ont un effet positif sur cette dernière.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121_87-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Commerce

Les commerces situés à Quillebeuf-sur-Seine sont peu nombreux et séparés géographiquement avec les services publics (santé, école, cantine scolaire, ...) situé plus au sud (10 minutes à pied). L'enjeu pour la commune est de continuer les efforts de redynamisation du centre-bourg par des événements, des marchés, des animations et des aménagements adaptés afin de maintenir les commerces existants et attirer d'autres commerces à s'installer.

Article 6 – modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 7 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Pont-Audemer, Montfort-sur-Risle, Routot et Quillebeuf-sur-Seine assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont il est maître d'ouvrage.

Service de l'Équipement Préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie nationale d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

Accusé de réception en préfecture
027-26007893
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de dépôt en préfecture : 25/11/2022

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Le Département de l'Eure

Le Conseil départemental de l'Eure, dans le cadre de ses compétences et notamment celle de la solidarité territoriale, souhaite participer activement à la réussite du projet de revitalisation de la commune des cinq communes de la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle. Pour aller plus loin, en matière de redynamisation des centres-bourgs et centres villes, le Département de l'Eure met en œuvre depuis la session du 18 juin 2018 un plan de soutien à la revitalisation des centralités euroises. Poursuivant l'objectif global de lutte contre la périurbanisation croissante, contribuant au processus de déprise des centralités, ce plan départemental propose de mobiliser le réseau d'ingénierie du Département et de ses partenaires experts. Le Département de l'Eure s'engage :

- o à désigner au sein de ses services un référent chargé du suivi des projets. Ce référent pourra être amené, en cas de besoin, à mobiliser d'autres expertises au sein du Conseil départemental en fonction des champs d'intervention identifiés ;
- o à étudier dans les meilleurs délais et à prioriser le possible co-financement des actions inscrites dans le programme d'actions de la convention qui seraient éligibles aux dispositifs départementaux en vigueur au moment du dépôt de dossier, notamment à travers les contrats de territoire.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. C'est dans ce cadre que le conseil de développement durable sera mobilisé.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Service des Opérations de l'Eure
027-200077329-20221121-87-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 8 – Gouvernance de l'ORT

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 – Suivi et évaluation de l'ORT

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Attesté de l'absence de conflit d'intérêt
027-200077329-20221121-67-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception : 29/11/2022

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 – Résultats attendus de l'ORT

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique respective, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

• identifier clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT-PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);

Accusé de réception en préfecture
027-200697329, 2022-11-21-05-10
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception en préfecture : 03/11/2022

- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour de l'ORT

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs

Article 14 – Résiliation de l'ORT

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de transmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

administratif de Rouen à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction d'Evreux.

Le / / 2022 à Pont-Audemer,

Le Préfet de l'Eure

Le Président du
département de
l'Eure

Le représentant de
l'Agence Nationale
pour l'Amélioration de
l'Habitat

Le Président de la CC
Pont-Audemer / Val
de Risle

Simon Babre

Sébastien Lecornu

Sébastien Lecornu

Francis Courel

Le Maire de Pont-
Audemer

Le Maire de Montfort-
sur-Risle

Le Maire de Routot

Le Maire de
Quillebeuf-sur-Seine

Alexis Darmois

Jean-Luc Barre

Marie-Jean Douyère

Carine Boquet

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Annexes

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Fiches actions – Pont-Audemer

Fiche action n°1 : Réhabilitation du petit théâtre et des espaces alentours

Fiche action n°2 : Aménagement du secteur de la Cartonnerie

Fiche action n°3 : Aménagement des cours et placettes

Fiche action n°4 : Mise en place d'îlots de fraîcheur et d'espaces d'agricultures urbaines

Fiche action n°5 : Mise en œuvre du plan de mobilité douce communal

Fiche action n°6 : Attractivité de la rue Jean Jaurès

Fiche action n°7 : Programmation de l'avenir de la friche COSTIL

Fiche action n°8 : Marketing territorial

Fiche action n°9 : Mise en place d'une boutique éphémère

Fiche action n°10 : Mise en place d'un plan de sobriété énergétique

Fiche action n°11 : Création d'espaces de production d'énergie par l'installation de panneau photovoltaïque

Fiche action n°12 : Améliorer la visibilité de la police municipale

Fiche action n°13 : Reconversion de l'ancien cinéma pour accueillir de nouveaux commerces

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°1

Réhabilitation du petit théâtre et des espaces alentours

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable
Action nom	Réhabilitation du petit théâtre et des espaces alentours
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer
Description de l'action	Le site du petit théâtre représente une friche de 1 200 m² situé en centre-ville de Pont-Audemer. Il se compose d'une ancienne halle et d'une chaumière ainsi que d'un espace extérieur de 550 m² environ. C'est un site stratégique situé au bord de la Risle, qui donne sur la place du général de Gaulle et ses équipements publics (salle de spectacle, conservatoire) et privés (supermarché). Sa réhabilitation vise à proposer de nouveaux usages dont commerciaux aux habitants et visiteurs de la commune. Un aménagement des espaces publics alentours est proposé. Si la longère pourrait accueillir un programme profitant de la proximité avec les berges (restaurant, food-court, ateliers, café associatif, etc.) le devenir programmatique du petit théâtre, au regard de ses dimensions généreuses, est une question majeure. Les dimensions de la halle permettent le développement d'une programmation hybride, intergénérationnel portant une attention particulière sur une animation polyrythmique des lieux (Semaine/ week-end ; journée/soirée, etc.). Ce lieu doit être un espace agile, modulable, locomotive et financièrement équilibré dans son fonctionnement.
Partenaires	Bureau d'études (aménagement et programmation) CAUE27 (accompagnement de la commune pour l'écriture du cahier des charges liées à la consultation de maîtrise d'œuvre) ; Région Normandie (aide à l'étude de définition dans le cadre du soutien à l'émergence et au développement d'espace public numérique et de tiers-lieux labélisés).

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

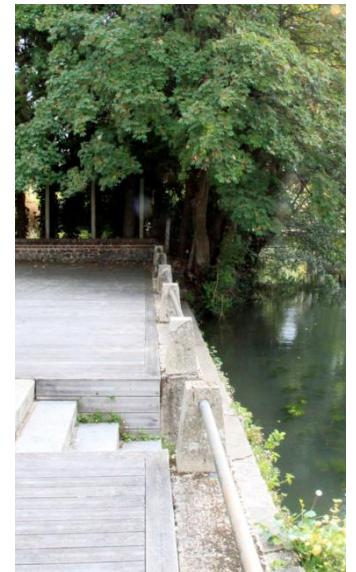
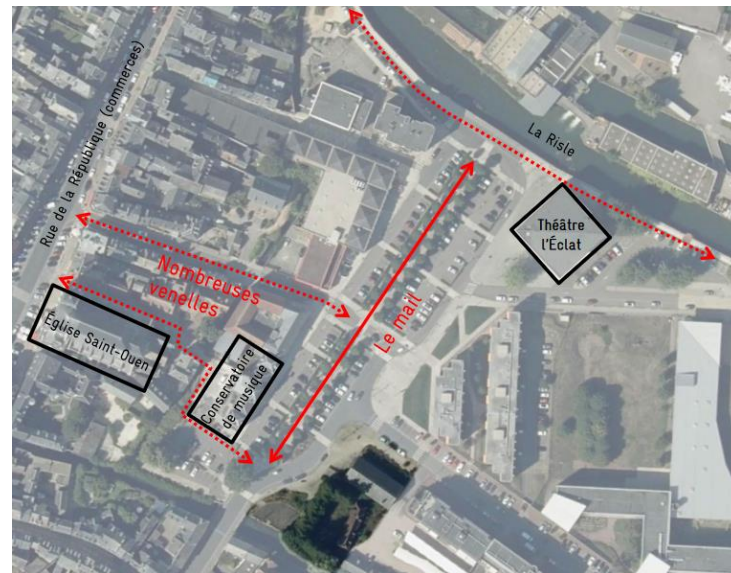
Dépenses prévisionnelles	Études d'aménagement et de programmation : 35 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	Financement possible par la région Normandie à hauteur de 50 % maximum avec un plafond d'intervention de 10 000 €.
Calendrier	Novembre 2022 : écriture du cahier des charges Décembre 2022 / Janvier 2023 : consultation Avril 2023 : rendu des premières intentions
Lien autres programmes et contrats territorialisés	À compléter
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Coût total d'opération ; Nombre de visiteurs accueillis après travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une offre commerciale différenciée (food-court) pour le petit théâtre permet de conforter le dynamisme du centre-ville sans mettre en péril l'équilibre existant. Une programmation tertiaire pourra également trouver sa place, en fonction des résultats de l'étude « tiers-lieux » offrant de nouveaux usages pour les habitants et visiteurs de la commune.
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Le petit théâtre et ses alentours – esquisse non définitive



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022



FICHE ACTION N°2

Aménagement du secteur de la Cartonnerie

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Stratégie foncière durable
Action nom	Aménagement du secteur de la Cartonnerie
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle ?
Description de l'action	Le secteur de la Cartonnerie représente un site à urbaniser de 2,66 hectares, situé en centre-ville de Pont-Audemer. Il s'inscrit dans la continuité du réaménagement de l'ancienne cartonnerie en pépinière d'entreprise. L'aménagement du site vise à densifier le centre-ville de Pont-Audemer en offrant de nouveaux logements et de nouveaux locaux pour l'activité commerciale et tertiaire. Le maillage de ce nouveau quartier se fera à travers des voies douces longeant la Risle et une nouvelle passerelle piétonne.
Partenaires	VE2A (étude urbaine) ; Bureau d'études (passerelle) ; Les marneurs (étude sur la stratégie GEMAPI de la Risle maritime) ?
Dépenses prévisionnelles	Etude (« préparer le devenir du secteur de la cartonnerie ») : 39 650 € HT (étude lancée) Dépollution : 748 000 € HT Travaux d'infrastructures : 2 193 545 € HT Autres (études / maîtrise d'œuvre / communication) : 179 064 € HT
Plan de financement prévisionnel	Fonds friche : 836 500 €

Accusé de réception en préfecture
n°00077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Calendrier	Lancé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OAP #22 du PLUi (Quai Maritime)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À compléter
Conséquence sur la fonction de centralité	La densification du secteur de la Cartonnerie permettra d'étendre les qualités d'habitat et le dynamisme commercial du centre-ville vers le nord. La création d'une passerelle sur la Risle permettra de mieux lier ce site avec la centralité existante.
Annexes	Aménagement du secteur conditionné à la dépollution du terrain (commune lauréate du fond friche en 2021 couvrant l'intégralité du coût de dépollution).

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

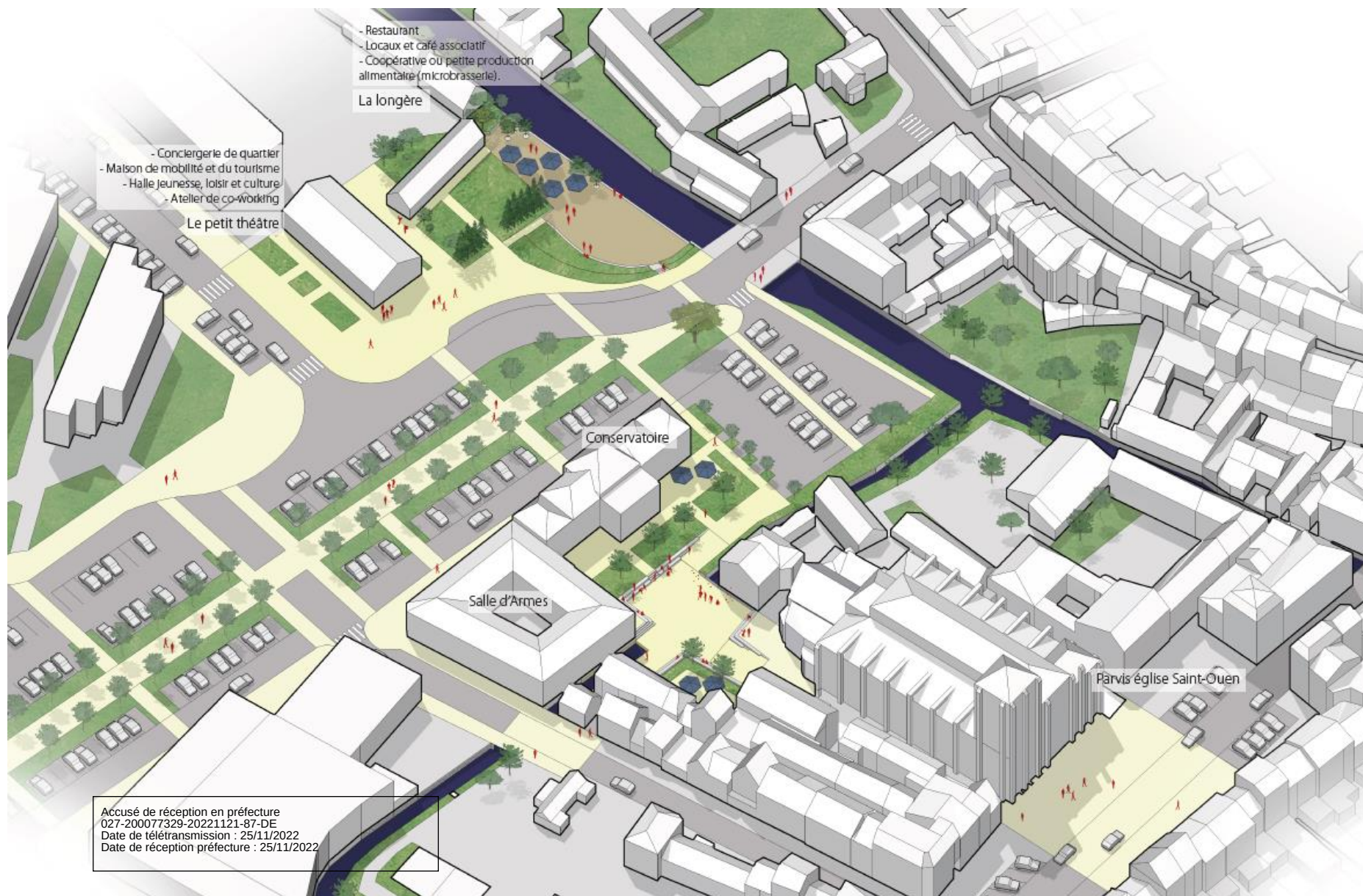
FICHE ACTION N°3

Aménagement des cours et placettes

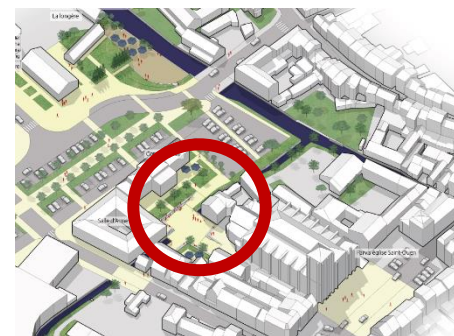
Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Garantir un cadre de vie de qualité et sécurisé pour tous
Action nom	Aménagement des cours et placettes
Action n°	3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer
Description de l'action	L'aménagement des cours et placettes prolonge l'action mise en place par la commune de Pont-Audemer sur la réouverture des ruelles au public. Plusieurs cours et placettes sont identifiées (voir plan en annexe). Des stratégies d'aménagement différenciées sont proposées pour chaque site tenant compte du contexte local.
Partenaires	Bureau d'études (maîtrise d'œuvre) ; CAUE27 (accompagnement à la définition des espaces) ; Architecte des bâtiments de France (accompagnement à la définition des espaces)
Dépenses prévisionnelles	Etude opérationnelle : 10 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	Etat, agence de l'eau
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de placettes aménagées ; Fréquentation des espaces après travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement des cours et placettes permet d'offrir des espaces confortables aux habitants et visiteurs du centre-ville et d'améliorer les conditions de vie. Ils introduisent également une composante végétale au centre-ville, offrant des poches de repos pour la biodiversité locale.
Annexes	Plan des cours et placettes (+ esquisses AURH).

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Aménagement des cours et placettes – Vue d'ensemble (Du petit théâtre à l'église) - esquisse non définitive



Aménagement des cours et placettes – Zoom sur la placette « Saint-Ouen » - esquisse non définitive



La requalification du cœur d'îlot peut pleinement participer à la recomposition d'un maillage de cheminements doux et contribuer à la mise en confort du parcours entre la rue de la République et la place du

Général de Gaulle. Il se donne à voir et invite à une pratique active et inclusive de l'espace public.

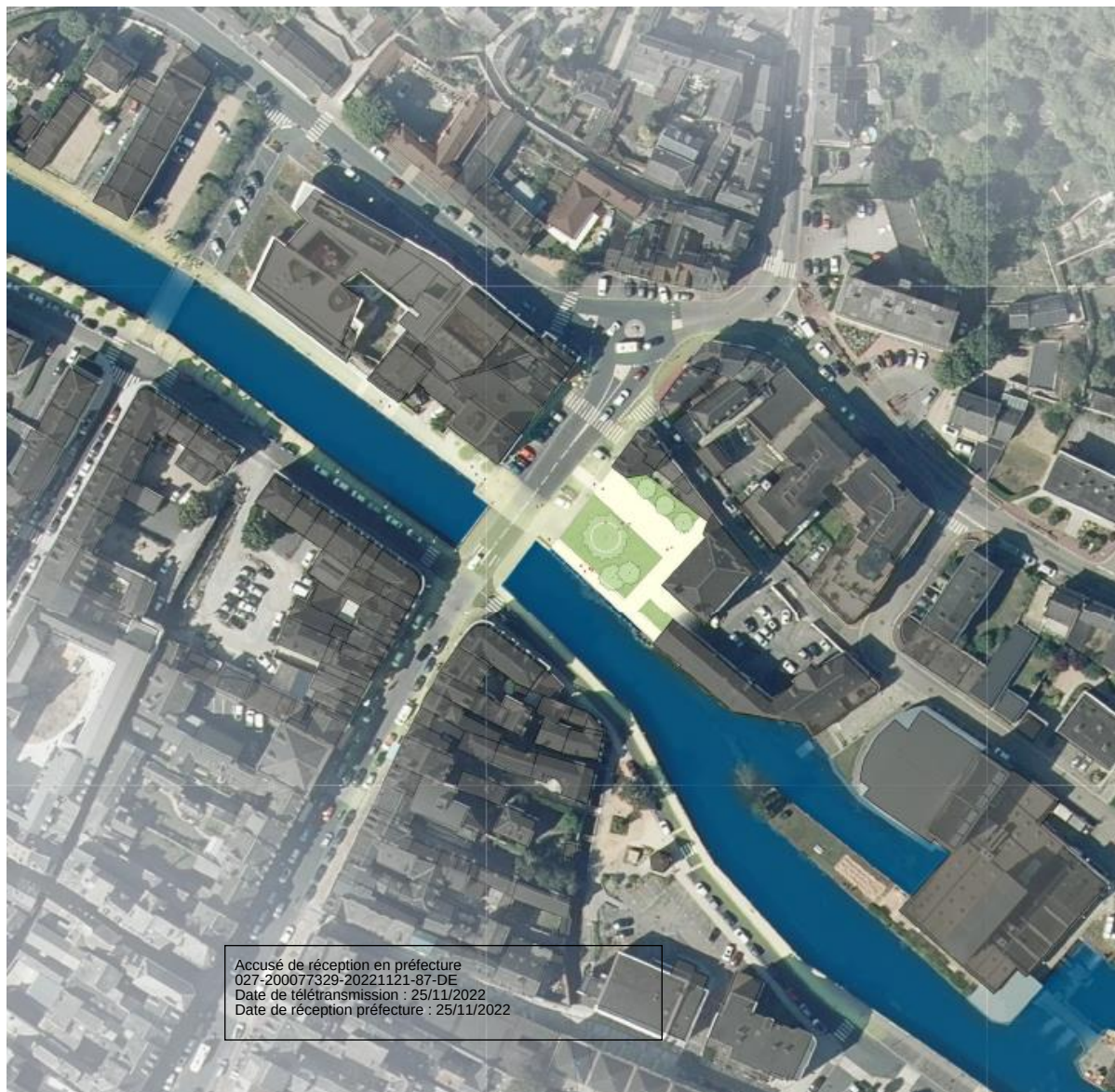
Comme la plupart des cœurs d'îlots alentours, l'arrière de l'école de musique se caractérise par un jeu de nivellement parfois complexe, et révèle aujourd'hui une juxtaposition de fonctions hétéroclites (locaux poubelles, terrasses couvertes, etc.).

Une gestion plus lisible du nivellement ; la desimperméabilisation des sols et le développement de formations paysagères (participant autant au renouvellement de l'image qu'à l'amélioration du confort d'été ou d'hiver, etc.) ; la mise en valeur des canaux... sont autant de dispositifs à intégrer pour une reconfiguration qualitative du cœur d'îlot. Il s'agit d'engager sa mutation comme un prolongement de l'équipement et de ses usages (scène extérieure pour des représentations publiques, etc.), tout en gérant la proximité avec l'habitat et en garantissant un parcours ouvert à tous (PMR, etc.).



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Aménagement des cours et placettes – Zoom sur le parvis de la Mairie - esquisse non définitive



La rénovation de la mairie est une opportunité de requalifier son parvis, aujourd'hui cloisonné et dessiné pour la circulation automobile. Une légère reconfiguration permettrait de marquer l'entrée du centre revalorisé et d'articuler son parvis à l'armature d'espace public, à la croisée du pont de Rouen, de la place de Verdun et des quais François Mitterrand.

Une évolution du mur de clôture, du sol, l'ajout de mobilier urbain, permettraient de constituer une véritable placette, ouverte à tous, introduisant un nouveau rapport à l'espace public, célébrant les arbres remarquables existant et affirmant son inscription aux berges.

FICHE ACTION N°4**Mise en place d'îlots de fraîcheur et d'espaces d'agricultures urbaines**

Orientation stratégique	Engager le territoire et ses habitants dans le défi de la transition écologique et énergétique Mener une politique énergétique, écologique et responsable
Action nom	Mise en place d'îlots de fraîcheur et d'espaces d'agricultures urbaine
Action n°	4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer
Description de l'action	La commune souhaite concevoir de futurs aménagements en abritant des îlots de fraîcheur afin d'atténuer les risques de surchauffes liés au changement climatique et l'effet d'îlot chaleur urbain. Dans cette perspective, l'agriculture urbaine doit aboutir à recréer du lien entre la ville et la terre notamment en concentrant les futurs espaces d'agricultures urbaines dans les écoles.
Partenaires	Bureau d'études (maîtrise d'œuvre) ; CAUE27 (accompagnement à la définition des espaces) ; Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande Programme Oasis CEREMA
Dépenses prévisionnelles	Etude opérationnelle : 10 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Agence de l'eau
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'îlots de fraîcheurs créés ; Fréquentation des espaces après travaux

Date de réception en préfecture
 02/200077329-20221121-87-DE
 Date de télétransmission : 25/11/2022
 Date de réception préfecture : 25/11/2022

Conséquence sur la fonction de centralité	Ces aménagements permettent d'offrir des espaces confortables aux habitants et visiteurs du centre-ville et d'améliorer les conditions de vie. Ils introduisent également une composante végétale au centre-ville, offrant des poches de repos pour la biodiversité locale.
Annexes	Plan des cours et placettes (+ esquisses AURH).

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Mise en place d'îlots de fraîcheur et d'espaces d'agricultures urbaines - *esquisse non définitive*



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

L'école Paul Herpin

Désimperméabiliser et participer à la gestion des eaux pluviales ; végétaliser la cour et contribuer au confort thermique et à la constitution d'îlot de fraîcheur ; permettre le développement d'un environnement ludique au service d'une pratique active de l'espace sont autant d'actions à interroger pour la rénovation de la cour de l'école Paul Herpin. Ces dispositifs permettent d'envisager de nouveaux usages, axés sur le bien-être des enfants et de leurs besoins de mouvement, d'exploration et de relation avec la nature. Du béton à des espaces plus naturels, ils permettent également l'inscription des cours d'équipements scolaires aux enjeux climatiques et sociaux de demain.

Il convient également d'interroger la temporalité des cours d'écoles. En dehors des temps éducatifs, la cour peut être ouverte aux habitants (en cas de fortes chaleurs pour les personnes vulnérables, durant le week-end notamment pour des événements adaptés à un jeune public...). La cour d'école devient alors un espace contribuant au dynamisme du quartier.

L'arrière de l'équipement scolaire est espace peu exploité qu'il conviendrait d'optimiser et de dédier éventuellement à des activités pédagogiques (potager, etc.).

La micro-folie

La reconversion du palais de justice en plateforme culturelle est l'occasion d'une revalorisation légère, mettant en valeur l'édifice à haute valeur patrimoniale. En retrait, derrière de hautes clôtures grillagées, le réaménagement de son parvis et de sa clôture permettrait une extension, ouverte sur la ville, des usages de la micro-folie. La construction éventuelle d'une structure légère (pavillon) signalerait le nouvel équipement culturel depuis la rue.

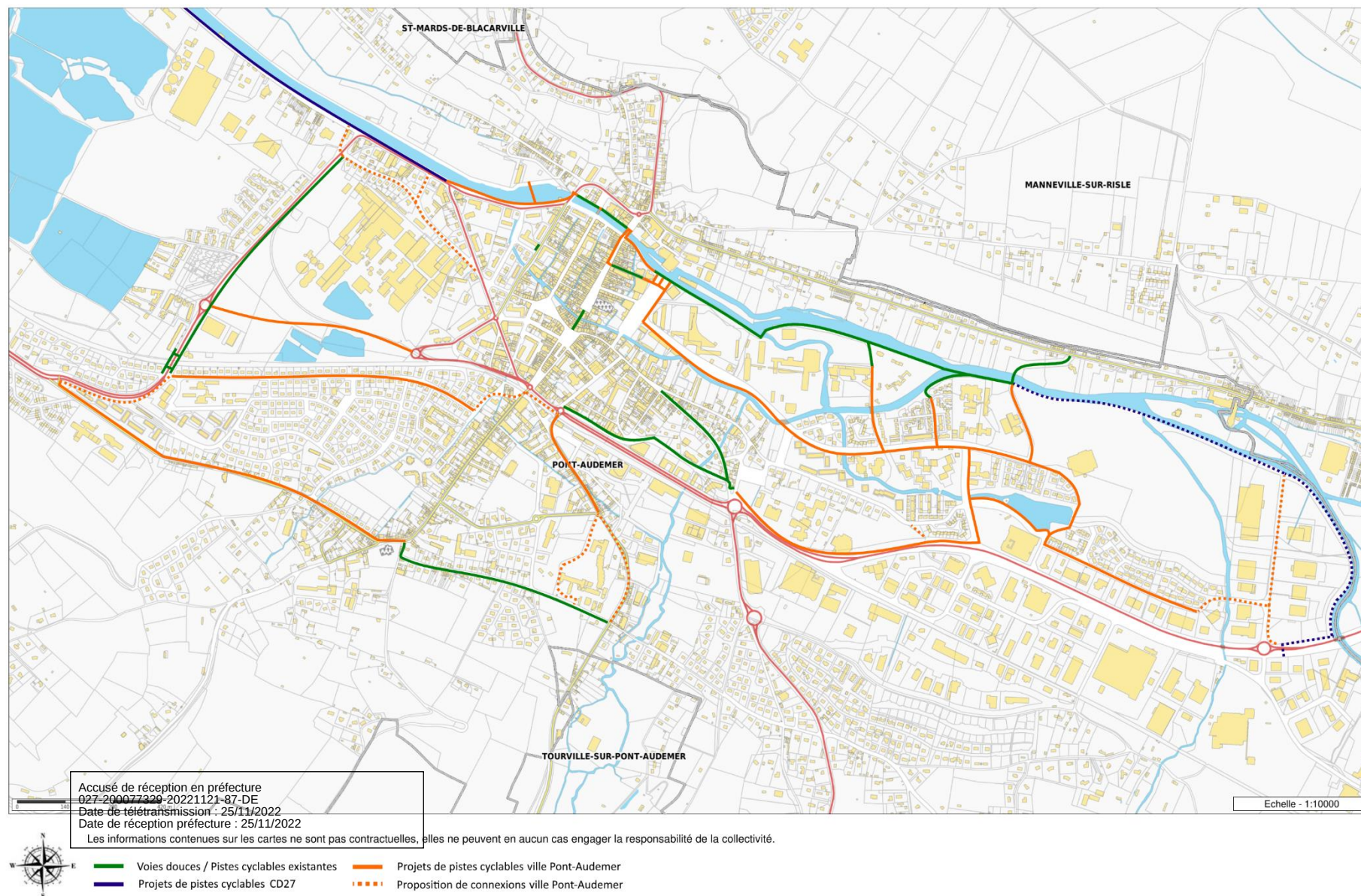
n - V10/11/2022

FICHE ACTION N°5**Mise en œuvre du plan de mobilité douce communal**

Orientation stratégique	Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives Développer les mobilités alternatives
Action nom	Mise en œuvre du plan de mobilité douce communal
Action n°	5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer
Description de l'action	Le plan de mobilité douce communal vise une continuité avec les ouvrages existants et créera un « périphérique piéton/vélo nord » du centre-ville, un atout majeur pour la mobilité douce quotidienne. Les aménagements assureront aux quartiers situés à l'ouest et à l'est un accès sécurisé aux différents services du centre-ville de Pont-Audemer. De plus, la passerelle franchissant la Risle permettra de connecter ce « périphérique vélo/piéton » au futur quartier de la cartonnerie qui accueillera logements et bureaux.
Partenaires	Bureau d'études (maîtrise d'œuvre) ; Pôle mobilité Risle Pays d'Auge
Dépenses prévisionnelles	150 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Plan vélo (Etat)
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Distance de voie et espaces dédiés à la mobilité douce créés ; Part de l'utilisation de mobilité douce sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	Carte des voies douces actuelles et à venir de la commune

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Mise en œuvre du plan de mobilité douce communal – carte non définitive



FICHE ACTION N°6**Étude pour l'attractivité de la rue Jean Jaurès**

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable Poursuivre la revitalisation des centralités et maintenir le tissu commercial existant
Action nom	Étude pour l'attractivité de la rue Jean Jaurès
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer
Description de l'action	La rue Jean Jaurès présente des difficultés de maintien de l'activité économique sur le long terme malgré une localisation privilégiée dans le centre-ville. Il est proposé d'observer de manière détaillée les raisons de cette fragilité pour résoudre cette problématique et soutenir les dynamiques actuelles.
Partenaires	BE stratégie économique (réalisation de l'étude)
Dépenses prévisionnelles	Mobiliers urbains : 8 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des commerces de la rue Jean Jaurès Chiffre d'affaire des commerces de la rue Jean Jaurès
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement de l'attractivité commerciale de la rue Jean Jaurès permettra d'écarter le risque de vacance sur un secteur plus fragile du centre-ville. Cette action participe au renforcement de l'image commerçante du centre-ville et de l'attractivité de la centralité.
Annexes	Action synergique avec les actions #3 – Manager de centre-ville, #2 – Observatoire du commerce, #4 – Enquête commerciale

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°7**Programmation de l'avenir de la friche COSTIL**

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Stratégie foncière durable
Action nom	Friche COSTIL
Action n°	7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer
Description de l'action	La friche Costil, propriété de l'Etat, constitue un foncier important à proximité direct du centre-ville. Il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur les possibles sur ce site.
Partenaires	EPF, ADEME, Etat
Dépenses prévisionnelles	100 000 € HT (Etude de structure, étude plus fine de la pollution, valorisation possible de l'espace, programmation envisageable, communication)
Plan de financement prévisionnel	Accompagnement de l'ADEME
Calendrier	En fonction des scénarios
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Le site de la friche COSTIL constitue, avec le secteur des étangs, un espace de respiration à proximité du centre-ville (1,5 km) qui offre des usages récréatif, sportifs et contemplatifs nécessaires pour équilibrer la densité du centre-ville.
Annexes	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°8

Marketing territorial

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable Accompagner et valoriser les filières économiques locales
Action nom	Marketing territorial
Action n°	8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Audemer
Description de l'action	Alors qu'avant les contenus de la communication intercommunale étaient centrés sur l'information liée à ses compétences au service géré, aujourd'hui la promotion du territoire et la notion de marketing territorial deviennent prioritaires afin de renforcer l'attractivité auprès des entreprises et des nouveaux habitants. Dans un contexte de concurrence accrue des territoires, la marque est apparue comme un outil indispensable. Le succès de certaines marques comme "Bretagne", "onlylyon" ou "LH", laisse penser que chacun doit se doter de sa propre marque. La marque – qu'on peut résumer à une communication fondée sur un nom, une promesse, un visuel – n'est en réalité que la partie visible d'une démarche de marketing territorial placée au service de l'attractivité du territoire. Cette démarche plus complète prévoit plusieurs étapes préalables : établir un diagnostic, définir un positionnement, élaborer une stratégie globale et digitale qui sera ensuite déclinée en plan d'actions. L'objectif du projet est de créer une marque propre à la ville de Pont-Audemer afin de développer notre notoriété et l'attractivité du territoire. Notre déclaration de positionnement se définit comme telle : Pour les résidents et les touristes, la ville de Pont-Audemer crée une marque qui lui est propre. Une marque de territoire est un signe distinctif permettant de créer une identité cohérente centrée sur les atouts du territoire. La marque de territoire est un moyen pour unifier la communication du territoire auprès de ses "consommateurs" potentiels : touristes, résidents...
Partenaires	Le sujet des partenaires est encore à définir. Nous envisageons d'entreprendre un partenariat avec l'Office de

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

	Tourisme de Pont-Audemer Val de Risle afin de les positionner comme étant notre principal point de vente. Nous avons également imaginé mettre en place des stands de vente au sein de nos ERP et de nos manifestations type les Mascarets. Enfin, nous aimerions mettre en place des partenariats dépôt/vente avec nos commerces locaux.
Dépenses prévisionnelles	3 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Pour le bon déroulement du projet, une antenne MARKETING a été ouverte pour le budget 2023 ville avec un budget de fonctionnement de 3000€ en dépenses (pour lancer les premières fabrications) et un budget de recettes de 3000€ pour viser l'équilibre. Ces montants seront ajustés en fonction de l'avancement du projet.
Calendrier	• Une réunion mensuelle (prochaine en date : le mercredi 26 octobre) • Fin octobre : lancement de l'étude auprès de notre cible • Novembre/décembre : définition du branding (inclut l'identité visuelle de la marque, le ton utilisé dans la communication client et les valeurs véhiculées par l'entreprise) • Janvier : création des prototypes • Février : demande des devis + lancement de la production Mars : lancement de la commercialisation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation des actions une fois menées (indicateurs financiers, de performance, ROI...).
Conséquence sur la fonction de centralité	L'identification visuelle d'une marque « Pont-Audemer » permettra d'inscrire la commune dans l'imaginaire collectif. Ce marketing territorial apportera une augmentation de fréquentation (quotidienne et touristique), traduite par des retombées positives pour l'activité économique locale
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°9

Boutique éphémère

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable Accompagner et valoriser les filières économiques locales
Action nom	Boutiques éphémères
Action n°	9
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communes de Pont-Audemer
Description de l'action	Mise en place de boutiques éphémères dans les locaux vacants des centralités pour diversifier l'offre commerciale des centralités et tester l'adhérence de certains concepts auprès des habitants.
Partenaires	À définir
Dépenses prévisionnelles	Achat et/ou aménagement : 80 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Département de l'Eure
Calendrier	En fonction des opportunités foncières
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de boutiques éphémères accompagnées Fréquentation des boutiques Chiffre d'affaire des boutiques
Conséquence sur la fonction de centralité	La diversification de l'offre commerciale permet de proposer de nouveaux produits aux habitants des communes. Le caractère temporaire des boutiques permet de créer un rythme évènementiel susceptible d'attirer de manière régulière les consommateurs du territoire. Ces deux éléments permettront de renforcer l'attractivité des centralités.
Annexes	Action synergique avec l'action #3 – Manager de centre-ville

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°10**Mise en place d'un plan de sobriété énergétique**

Orientation stratégique	Engager le territoire et ses habitants dans le défi de la transition écologique et énergétique Mener une politique énergétique, écologique et responsable
Action nom	Mise en place d'un plan de sobriété énergétique
Action n°	10
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes de Pont-Audemer
Description de l'action	L'action consiste à améliorer le suivi des consommations énergétiques de la commune et notamment de ses bâtiments afin de mettre en place un plan de sobriété énergétique et prioriser les actions à court et long terme pouvant avoir un impact sensible sur les consommations énergétiques de la collectivité.
Partenaires	ENEDIS SIEGE 27
Dépenses prévisionnelles	20 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	SIEGE 27 / ADEME
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE PCAET Territoire 100% ENR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique de la collectivité
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction de l'impact de la centralité sur l'environnement et augmentation de la résilience de la centralité
Annexes	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°11**Création d'espaces de production d'énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques**

Orientation stratégique	Engager le territoire et ses habitants dans le défi de la transition écologique et énergétique Mener une politique énergétique, écologique et responsable
Action nom	Création d'espaces de production d'énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques.
Action n°	11
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes de Pont-Audemer
Description de l'action	Au regard des fluctuations du prix de l'énergie, il convient d'apporter de nouvelles sources de production énergétique sur la commune afin d'augmenter sa résilience et sécurisé une partie de sa facture énergétique. Les opportunités foncières près des bâtiments consommateurs de la commune semble rendre pertinent notamment la mise en place de panneaux solaires (ombrière sur parking) en autoconsommation.
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnelles	300 000 €
Plan de financement prévisionnel	ADEME / SIEGE 27 / ETAT
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET CRTE Territoire 100% ENR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Part de production d'énergies renouvelables
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de la résilience de la centralité
Annexes	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°12**Améliorer la visibilité de la police municipale**

Orientation stratégique	Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous
Action nom	Améliorer la visibilité de la police municipale
Action n°	12
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communes de Pont-Audemer
Description de l'action	Le déménagement de la police municipale vers la salle de la Risle doit améliorer la visibilité, la proximité de la police municipale et l'espace d'accueil.
Partenaires	Etat, gendarmerie
Dépenses prévisionnelles	150 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat (DETR)
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer le cadre de vie et la sécurité.
Annexes	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°13**Reconversion de l'ancien cinéma pour accueillir de nouveaux commerces**

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable Accompagner et valoriser les filières économiques locales
Action nom	Reconversion de l'ancien cinéma pour accueillir de nouveaux commerces
Action n°	13
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communes de Pont-Audemer
Description de l'action	L'ancien cinéma est un espace de plus de 2000m2 qui offre l'opportunité d'accueillir une ou des enseignes locomotives dans le centre-ville. La commune n'est pas propriétaire de ces lieux mais souhaite être moteur pour faciliter la reconversion de cet espace.
Partenaires	À définir
Dépenses prévisionnelles	Etude opérationnelle : 25 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat, CCI
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des boutiques Chiffre d'affaire des boutiques
Conséquence sur la fonction de centralité	La diversification de l'offre commerciale permet de proposer de nouveaux produits aux habitants des communes. Cet espace situé dans le centre-ville est opportun pour accueillir une ou des enseignes nécessitant de grand espace. L'accueil d'une ou plusieurs enseignes locomotives dans le centre-ville sera complémentaire et confortera les commerces actuels.
Annexes	Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20221121-87-DE Date de télétransmission : 25/11/2022 Date de réception préfecture : 25/11/2022

Fiches actions – Montfort-sur-Risle

Fiche action n°14 : Square Jean Aublé

Fiche action n°15 : Parking de l'Isle

Fiche action n°16 : Étude pour la valorisation du château de la Motte

Fiche action n°17 : Les silos de Montfort

Fiche action n°18 : Accompagnement numérique des commerçants

Fiche action n°19 : Révision et réaménagement du circuit touristique communal

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°14

Square Jean Aublé

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Faire de la Risle et ses abords un lieu d'attractivité
Action nom	Square Jean Aublé
Action n°	14
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-sur-Risle
Description de l'action	Le square Jean Aublé est un espace public de 750 m² situé en bord de Risle, à l'intersection entre la RD.130 (rue Saint-Pierre) et la RD.47 (rue Augustin Hébert). Le réaménagement proposé permet de conforter les usages actuels et d'en proposer de nouveaux pour en faire un espace polyvalent tout en marquant la centralité communale.
Partenaires	Bureau d'études (maîtrise d'œuvre)
Dépenses prévisionnelles	Etude opérationnelle : 30 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	Etat, banque des territoires
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	À compléter
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du square Jean Aublé
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement d'un espace public fédérateur en cœur de village permettra de renforcer la centralité en accueillant divers usages (espace de repos, jeux pour enfant, espace évènementiel) et services (bus France Service, marché, etc.). L'ouverture visuelle de la place constituera en outre un signal visuel fort pour les automobilistes, participant à la pacification des voiries départementales voisines.
Annexes	Esquisse AURH.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

	Action synergique avec l'action #16 – Parking de l'Isle
--	---

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Square Jean Aublé – esquisse non définitive



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Plus qu'un simple renouvellement de l'image, la requalification du square Jean Aublé propose un espace multifonctionnel, ouvert aux pratiques quotidiennes et capable d'accueillir ponctuellement des événements (concert, foire, etc.) et des services (marché, Bus France service, etc.).

La reconfiguration de la rue par la construction d'un plateau, les différences de niveaux réinterprétées en gradin jusqu'au bord d'eau, permettent de redonner une certaine visibilité au square et à la Risle. Elles deviennent une occasion de reconnecter la rue Saint-Pierre (et sa concentration de commerces) aux berges et d'affirmer le square Jean Aublé comme une place de village, à la croisée du tissu urbain et du paysage hydrographique.

Projet de convention – V10/11/2022

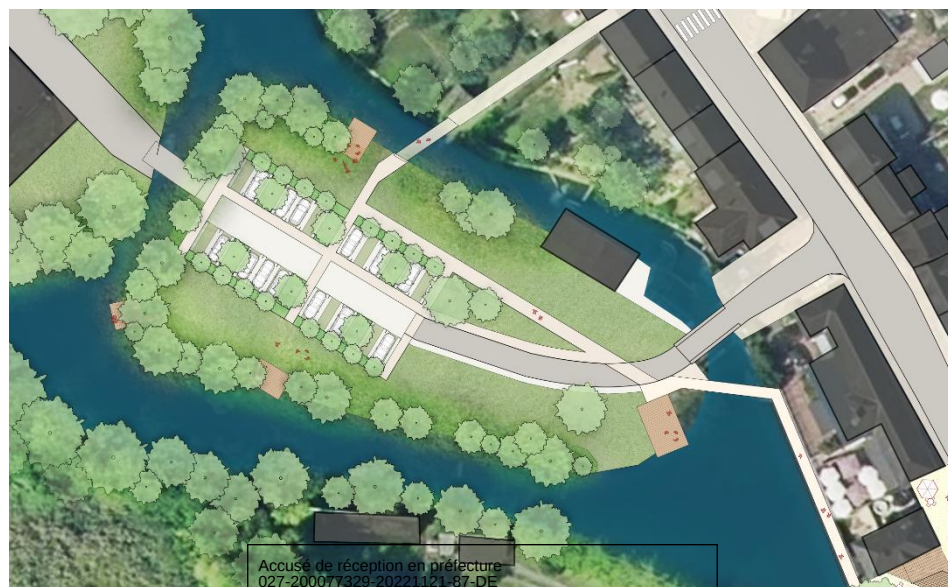
FICHE ACTION N°15

Parking de l'Isle

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Faire de la Risle et ses abords un lieu d'attractivité
Action nom	Parking de l'Isle
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-sur-Risle
Description de l'action	Le parking de l'Isle est un espace de stationnement de 2 000 m² situé en bord de Risle, à proximité immédiate du centre-bourg de Montfort-sur-Risle. Son aménagement prévoit de conserver la capacité de stationnement (~ 20 places) tout en aménageant des espaces paysagers de qualités, connectés aux cheminements doux communaux. Une mise en valeur de la centrale hydraulique voisine est également programmée.
Partenaires	CAUE, AURH
Dépenses prévisionnelles	Etude opérationnelle : 10 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	À compléter
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement du parking de l'Isle permettra d'offrir des capacités en stationnement complémentaires au parking du Pont Joly tout en inscrivant ce lieu dans la promenade le long de la Risle. Il offrira un pendant naturel à l'aménagement du square Jean Aublé plus minéral, permettant d'autres usages récréatifs ou contemplatifs.
Annexes	Esquisse AURH. Action synergique avec l'action #X – Square Jean Aublé

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Parking de l'Isle – *esquisse non définitive*



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Le stationnement existant est réaménagé en un parking végétalisé et semi-perméable. La récupération partielle de la surface de la centrale d'électricité (si possible) aujourd'hui sous-exploitée ; le maintien des pelouses ; le renouvellement de l'immobilier et l'ajout de plateforme permet la mutation de cet espace servant en un espace support d'usages. Le parking se présente comme le prolongement du square Jean Aublé, et complète le caractère minéral du square en affirmant son inscription dans une végétation sauvage et dense.

FICHE ACTION N°16**Étude pour la valorisation du château de la Motte**

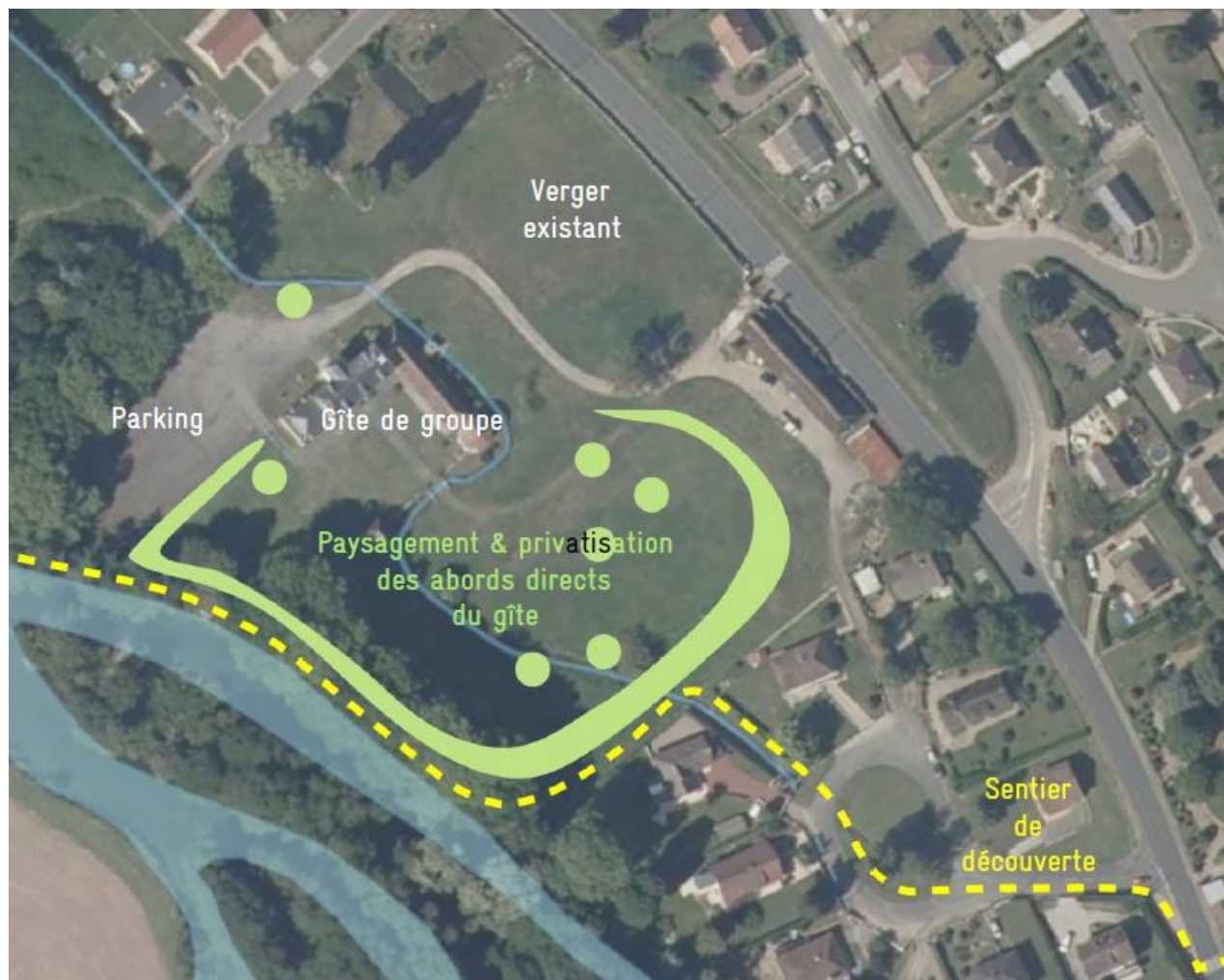
Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Faire de la culture, du patrimoine bâti et naturel des leviers d'attractivité du territoire
Action nom	Étude pour la valorisation du château de la Motte
Action n°	16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-sur-Risle
Description de l'action	Le château de la Motte est un gîte de groupe (8 chambres / 27 personnes) implanté sur un domaine de 2,4 hectares environ. Il connaît un fort succès lors des week-end estivaux mais peine à attirer le reste de l'année. Ce potentiel communal doit être questionné aussi bien dans sa composante bâti (diversification des prestations) que dans sa composante naturelle (valorisation du foncier autour du château).
Partenaires	Bureau d'étude (étude de valorisation du patrimoine)
Dépenses prévisionnelles	Étude de valorisation du patrimoine : 10 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	SPL
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	À compléter
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du château de la Motte Chiffre d'affaire des activités proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement du château de la Motte, bien qu'en dehors de la centralité de Montfort-sur-Risle, participera à l'animation et au dynamisme de cette dernière en accueillant des visiteurs, touristes et usagers susceptibles de fréquenter le centre-bourg.
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Piste de valorisation du château de la Motte

L'accès direct des promeneurs au Château La Motte loué pour des manifestations familiales ou professionnelles est susceptible de générer des conflits d'usages. Par ailleurs les abords nus ou encombrés d'objets divers (parking) amoindrit l'attractivité du gîte auprès d'une clientèle en attente de dépaysement et d'un certain faste (location d'un château).

Il conviendrait de séparer les espaces liés au gîte de ceux pratiqués par les promeneurs tout en améliorant le cadre végétal du site.



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°17**Les silos de Montfort**

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Stratégie foncière durable
Action nom	Les silos de Montfort
Action n°	17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	À définir
Description de l'action	Les silos de Montfort sont une friche industrielle à proximité du centre-bourg de Montfort, cet espace foncier pourrait permettre l'installation de nombreux projets. Le premier objectif est d'identifier les opportunités financières possibles et échanger avec le propriétaire afin d'évaluer les possibles.
Partenaires	EPFN, Fonds friche
Dépenses prévisionnelles	À définir
Plan de financement prévisionnel	Fonds friche
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	À compléter
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Utilisation de l'espace foncier
Conséquence sur la fonction de centralité	Densification des activités à proximité du centre-bourg
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°18**Accompagnement numérique des commerçants**

Orientation stratégique	Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous Déployer l'usage du numérique dans l'offre de services
Action nom	Accompagnement numérique des commerçants
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Montfort-sur-Risle – union commerciale
Description de l'action	Créer une présence numérique sur les réseaux grâce aux outils de communication de base. Réadapter les initiatives déjà mises en place pour pérenniser la visibilité numérique de l'offre. Assurer une implication minimale de chaque commerçant pour assurer leur visibilité.
Partenaires	Union commerciale BE spécialisé
Dépenses prévisionnelles	Plan de valorisation : 5 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerçants accompagnés Fréquentation des sites internet et réseaux sociaux Chiffre d'affaire des commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	L'accompagnement numérique des commerçants permet d'améliorer la visibilité des commerces au moyen d'outils numérique, induisant une augmentation de la fréquentation
Annexes	Ingénierie numérique – mars 2022 - Bérénice

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°19**Révision et aménagement du circuit touristique communal**

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Faire de la Risle et ses abords un lieu d'attractivité
Action nom	Accompagnement numérique des commerçants
Action n°	19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Montfort-sur-Risle
Description de l'action	Le circuit actuel nécessite d'être repensé afin d'éviter de passer deux fois par la même rue et améliorer l'accessibilité au château. Pour cela, des perspectives sont présentées ci-dessous.
Partenaires	CAUE27 BE spécialisé
Dépenses prévisionnelles	Etude opérationnelle : 15 000 €
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation touristique Fréquentation quotidienne
Conséquence sur la fonction de centralité	L'amélioration du circuit doit permettre une meilleure accessibilité des sites majeurs de Montfort-sur-Risle et ainsi augmenter la fréquentation et la consommation sur la commune.
Annexes	Ingénierie numérique – mars 2022 - Bérénice

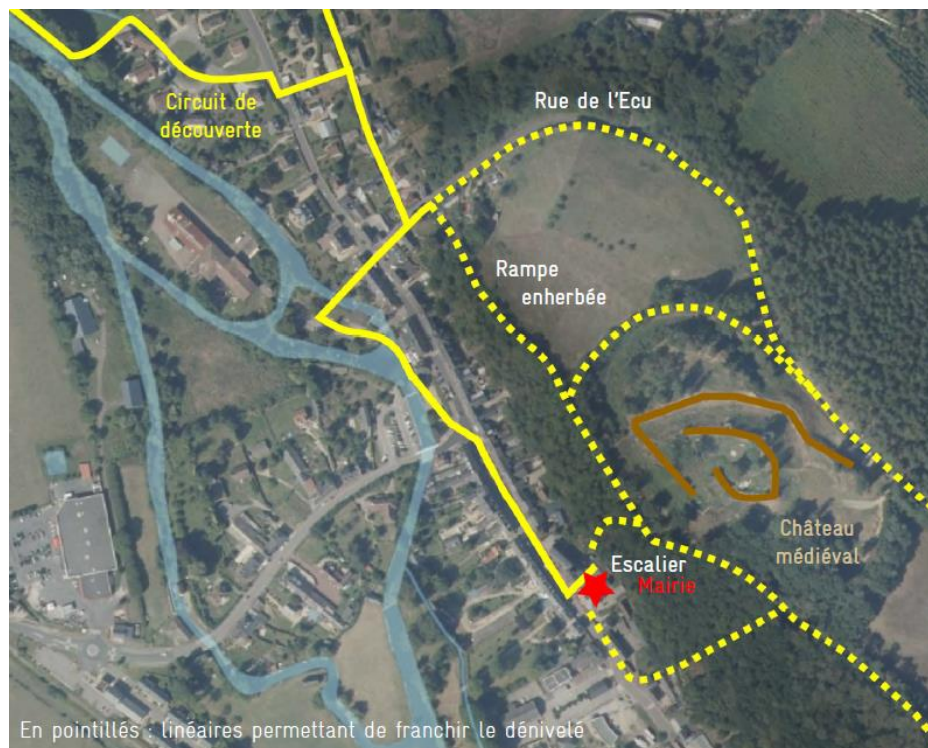
Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Révision et aménagement du circuit touristique



Plutôt court, une heure de parcours est nécessaire. Il est connecté à d'autres itinéraires pédestres (GR 224, Chemins du Mont-Saint-Michel). En forme de 8, il passe deux fois par la rue du Cadran. Il permet de longer la Risle (ce qui est rare !) et dessert le château La Motte (conflits d'usages potentiels entre visiteurs et hôtes du gîte de groupe). L'accès au château médiéval se fait par escalier et une rampe en herbe demandant un bon état physique (75m de dénivelé). Ces accès sont peu adaptés aux seniors et aux visiteurs avec jeunes enfants.

Accès de régie en régie
027-200077329-20221121-87-DE
Date de transmission : 25/11/2022
Date de réception : 25/11/2022



Le château est le monument le plus attractif de Montfort. Il est stratégique qu'il soit accessible, à pied, depuis le centre-bourg par des chemins plus accessibles.

De plus, les berges de la Risle sont rarement accessibles au public, Montfort-sur-Risle possède cependant plus de 500m de berges de Risle aménagées : du collège au château de la motte et entre le pont Joly et le square Jean Aublé. Rejoindre ces deux linéaires affirmerait la qualité du parcours et simplifierait l'orientation du visiteur.

Fiches actions – Routot

Fiche action n°20 : La halle et son environnement : cœur de la commune

Fiche action n°21 : Programmation de l'éco-musée du lin

Fiche action n°22 : Création d'un espace mêlant habitat (logements, gîte de vacances, et coworking

Fiche action n°23 : Pôle médical

Fiche action n°24 : Aménagement de voies douces

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°19**La halle et son environnement : cœur de la commune**

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable Poursuivre la revitalisation des centralités et maintenir le tissu commercial existant
Action nom	Place du général de Gaulle
Action n°	19
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Routot
Description de l'action	La halle de Routot date du XVIIIème siècle auparavant entièrement fermée, elle sert aujourd'hui à de nombreux événements. Un aménagement spécifique de la halle permettrait d'accueillir de nouveaux événements et/ou conforter les événements actuels. L'objectif est de lancer des réflexions sur son aménagement afin de consolider le rôle moteur de la halle pour la vitalité de la commune. La place du général de Gaulle est un espace public de 5 200 m² situé au croisement de la RD.90 (rue du Roumois) et de la RD.144 (rue du Docteur Collignon). Elle sert de parvis à la mairie, au musée du Lin et accueille la halle de Routot ainsi qu'un grand parc de stationnement. Le réaménagement proposé conforte les usages actuels tout en laissant un plus grande place aux piétons et aux activités humaines (marché, rassemblement, etc.)
Partenaires	AURH, CAUE
Dépenses prévisionnelles	Etude opérationnelle : 20 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement d'un espace public fédérateur en cœur de village permettra de renforcer la centralité en proposant

Accusé de réception en préfecture
027100037/2021-2021-12-01
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

	une place accrue pour les activités humaines. L'ouverture visuelle de la place constituera en outre un signal visuel fort pour les automobilistes, participant à la pacification des voiries départementales voisines.
Annexes	Esquisse AURH

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

La halle et son environnement : place centrale – esquisse non définitive



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°20**Programmation de l'éco-musée du lin**

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Faire de la culture, du patrimoine bâti et naturel des leviers d'attractivité du territoire
Action nom	Programmation de l'éco-musée du lin
Action n°	20
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Routot
Description de l'action	La commune de Routot s'est portée acquéreur de l'immeuble situé au 5, rue du Docteur Collignon. Cette construction a vocation à accueillir l'éco-musée du lin (aujourd'hui situé dans le bâtiment de la mairie) ainsi qu'un écosystème autour des produits du territoire et leur valorisation auprès des habitants et des touristes
Partenaires	Bureau d'études (programmation)
Dépenses prévisionnelles	Programmation : 15 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pays d'arts et d'histoires
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de visiteurs à l'éco-musée du lin Chiffre d'affaire des activités annexes
Conséquence sur la fonction de centralité	L'implantation de l'éco-musée du lin et d'un pôle « produit du terroir » au 5 rue du Docteur Collignon permettra de placer le centre-bourg de Routot sur les itinéraires touristiques et pédagogiques et d'intensifier le dynamisme de la centralité.
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°21

Création d'un espace mêlant habitat (logements, gîte de vacances) et coworking

Orientation stratégique	Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous Déployer l'usage du numérique dans l'offre de services
Action nom	Création d'un espace mêlant habitat (logements, gîte de vacances, et coworking)
Action n°	21
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Routot
Description de l'action	La création d'un espace de coworking permettra de répondre aux nouveaux usages et aux nouvelles pratiques de travail. C'est aussi un moyen d'attirer une partie de la population dans le centre-ville. Sur ce même espace peut cohabiter un gîte permettant à des travailleurs de passage de séjourner plus longtemps sur place et répondre à la demande de nuitée des touristes. Une partie pourrait aussi être consacrée pour du logement. Cette ancienne maison du XVI ^{ème} siècle a toujours eu un usage collectif (école, perception, office du tourisme, salle paroissiale, ...), cette action a pour objectif d'aménager cette maison pour qu'elle réponde aux besoins d'aujourd'hui comme à la réponse aux besoins d'hier.
Partenaires	Région Normandie (aide à l'étude de définition dans le cadre du soutien à l'émergence et au développement d'espace public numérique et de tiers-lieux labélisés).
Dépenses prévisionnelles	Étude opérationnelle (activités et aménagements) : 35 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	Financement possible par la région Normandie à hauteur de 50 % maximum avec un plafond d'intervention de 10 000 €.
Calendrier	Novembre 2022 : écriture du cahier des charges Décembre 2022 / Janvier 2023 : consultation Mars 2023 : rendu de l'étude tiers-lieux

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Lien autres programmes et contrats territorialisés	À compléter
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du site
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un espace de co-working et/ou d'un gîte permettra d' étoffer l' offre tertiaire de la commune et d'accueillir de nouveaux usagers (travailleurs et/ou touristes) susceptibles de dynamiser l'activité commerciale de la commune
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°22**Pôle médical de proximité**

Orientation stratégique	Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous Garantir une offre de santé de proximité plus complète
Action nom	Pôle médical
Action n°	22
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	La commune a réservé 5 parcelles afin de permettre l'installation d'un pôle médical de proximité à Routot afin de renforcer et optimiser l'offre de santé sur ce bassin.
Partenaires	CCPAVR ARS
Dépenses prévisionnelles	Privé
Plan de financement prévisionnel	Privé
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnel de santé sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence de professionnel de santé sur la commune conforte son rôle de centralité, la présence de l'ensemble des services de proximité sur un même lieu joue un rôle positif et entraînant pour l'ensemble des activités.
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°23**Aménagement de voies douces**

Orientation stratégique	Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives Développer les mobilités alternatives
Action nom	Aménagement de voies douces
Action n°	23
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Routot
Description de l'action	L'augmentation constatée de la population en périphérie de la commune et les services situés aussi pour partie en périphérie amènent la commune à améliorer les liaisons par voie douce entre la périphérie et le centre-bourg commercial. De plus, la présence des écoles, du collège, de la maison familiale engendre de nombreux déplacements piétons vers le centre nécessitant d'être réalisés en sécurité.
Partenaires	CAUE
Dépenses prévisionnelles	60 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Plan vélo (Etat)
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Km de voie douce sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	L'accès du centre bourg par voie douce depuis la périphérie doit conforter et développer les flux vers le centre-ville pour accéder aux services qu'on y retrouve.
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Fiche action – Quillebeuf-sur-Seine

Fiche action n°25 : Étude d'aménagement des jardins Quillebois et de la place du phare

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°25**Étude d'aménagement des jardins Quillebois et de la place du phare**

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et développement maîtrisé et équilibré Faire de la Seine et ses abords un lieu d'attractivité
Action nom	Étude d'aménagement des jardins Quillebois et de la place du phare
Action n°	25
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Quillebeuf-sur-Seine
Description de l'action	Les jardins Quillebois et la place du phare représentent 8 hectares d'espaces paysagers situés en bord de Seine, au nord du centre-ville de Quillebeuf-sur-Seine. Ils accueillent divers usages (jardins, espace récréatif, espace évènementiel) et équipements (STEP, phare, aire de camping-car). Il est proposé de réaliser une étude d'aménagement paysager du secteur pour définir les espaces, conforter les usages et intégrer le projet de halle communale.
Partenaires	Bureau d'études (paysagiste-concepteur) Architecte des bâtiments de France
Dépenses prévisionnelles	Paysagiste – concepteur : 20 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, pays d'arts et d'histoires
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Les jardins Quillebois et la place du phare constituent un espace de respiration à proximité du centre-ville qui offre des usages récréatifs, sportifs et contemplatifs nécessaires pour équilibrer la densité du centre-ville.
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Fiches actions communes

Fiche action n°26 : OPAH-RU multisite

Fiche action n°27 : Évolution des documents règlementaires

Fiche action n°28 : Observatoire du commerce

Fiche action n°29 : Enquête commerciale

Fiche action n°30 : Droit de préemption commercial

Fiche action n°31 : Création d'un guichet unique

Fiche action n°32 : Obtention du label Pays d'Art et d'Histoire et création d'un CIAP
(Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°26

OPAH-RU multisite

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Garantir un cadre de vie de qualité et sécurisé pour tous
Action nom	OPAH-RU multisite
Action n°	26
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle ; Communes de Pont-Audemer, Montfort-sur-Risle, Quillebeuf-sur-Seine et Routot.
Description de l'action	Pour les communes de Pont-Audemer, Montfort-sur-Risle et de Routot, l'objectif de l'OPAH-RU sera de conforter l'image et le dynamisme des centralités identifiées qui mêlent commerce et habitat. Un travail sur la valorisation du parc et la mise en accessibilité des logements au-dessus des commerces est attendu. Pour Quillebeuf-sur-Seine, l'OPAH-RU vise à résorber les fragilités identifiées sur le parc bâti (nombreux bâtiments en mauvais état et taux de vacance à 18 %) en proposant ses outils fiscaux et juridiques aux propriétaires occupants et bailleurs.
Partenaires	État ; ANAH ; SOLHA Normandie Seine (animation de l'OPAH-RU) Propriétaires bailleurs, agents immobiliers et notaires
Dépenses prévisionnelles	Etudes pré-opérationnelle = 60 000 € HT Moyens humains internes : 50 000 € (HT) (à définir)
Plan de financement prévisionnel	Le plan de financement détaillé de l'OPAH-RU doit être précisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle. Cette dernière peut être financée à 50 %.
Calendrier	Février 2023 / septembre 2023 : étude pré-opérationnelle Octobre 2023 : signature de la convention d'OPAH-RU

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention OPAH-RU 2023 / 2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle
Conséquence sur la fonction de centralité	L'OPAH-RU permettra de mobiliser des outils techniques et financiers pour lutter contre la vacance des logements dans les centralités définies, lutter contre le logement inadapté / insalubre. Ces rénovations attendues permettront de dynamiser les communes et de proposer aux habitants des logements décents et adaptés aux besoins des ménages au niveau des centralités définies.
Annexes	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°27

Évolution des documents règlementaires

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Définir une stratégie foncière durable
Action nom	Évolution des documents règlementaires
Action n°	27
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle
Description de l'action	La communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle dispose d'un contexte réglementaire inégal qu'il convient d'harmoniser pour traduire au mieux les ambitions des « petites villes de demain » : • révision du PLUi pour intégrer les communes du Roumois ; • réalisation d'un PLH pour traduire les ambitions liées à la politique de l'habitat sur la communauté de communes ; • réalisation d'un RLPi pour réglementer les implantations publicitaires et les enseignes sur le territoire de la communauté de communes en lien avec les travaux réalisés par le Département de l'Eure.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	300 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	Contrat de territoire, Etat
Calendrier	PLUi : 2024 ; PLH : 2023 ; RLPi : à définir.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Accuse de réception en préfecture 027-200077329-20221121-87-DE Date de télétransmission : 25/11/2022 Date de réception préfecture : 25/11/2022 Cohérence des mesures mises en place dans les futurs documents règlementaires avec les ambitions de l'ORT.

Conséquence sur la fonction de centralité	La traduction réglementaire des actions « petites villes de demain » permettra de renforcer les conditions de réussite en mettant en place des moyens coercitifs (OAP, protection des linéaires commerciaux, charte des enseignes, etc.).
Annexes	-

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°28**Observatoire du commerce**

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable Accompagner et valoriser les filières économiques locales
Action nom	Observatoire du commerce
Action n°	28
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle
Description de l'action	Le recensement effectué dans le cadre du diagnostic « petites villes de demain » peut servir de base à l'élaboration d'un observatoire du commerce élaboré à l'échelle intercommunale dans le but de suivre les évolutions fines des activités du territoire.
Partenaires	AURH (mise à disposition des données et de l'outil d'observation)
Dépenses prévisionnelles	Interne : 15 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	Décembre 2022 : mise à disposition d'une plateforme en ligne pour l'observatoire du commerce.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de connexions à l'outil en ligne ; Nombre de mises des données commerciales
Conséquence sur la fonction de centralité	L'observatoire du commerce permet de connaître de manière fine et actualisée l'état de l'appareil commercial des centralités. Il permet d'orienter les politiques publiques pour qu'elles soient cohérentes avec la réalité observée du territoire. Il est également un support de choix pour une valorisation grand public des commerces et services des centralités concernées (site web).
Annexes	Action enrichie par l'action #4 – Enquête commerciale

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°29**Enquête commerciale**

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable Accompagner et valoriser les filières économiques locales
Action nom	Enquête commerciale
Action n°	29
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle
Description de l'action	L'enquête commerciale a pour but de mieux connaître l'appareil commercial et les personnes qui le compose, qu'ils soient commerçants ou usagers. Elle a vocation à alimenter l'observatoire du commerce et à orienter les politiques publiques, notamment en termes d'animation commerciale et de gestion des mobilités. Une description détaillée du questionnaire est disponible en annexe de cette fiche action.
Partenaires	Chambre de Commerce et d'Industrie, chambre des métiers et de l'artisanat
Dépenses prévisionnelles	15 000 € (HT)
Plan de financement prévisionnel	Banque des territoires
Calendrier	Février 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de réponses aux questionnaires
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enquête commerciale permet de connaître de manière fine et actualisée l'état de l'appareil commercial des centralités. Elle permet d'orienter les politiques publiques pour qu'elles soient cohérentes avec la réalité observée du territoire.
Annexes	Action enrichissante de l'action #2 – Observatoire du commerce

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°30**Droit de préemption commercial**

Orientation stratégique	Conforter une dynamique économique locale et durable
Action nom	Droit de préemption commercial
Action n°	30
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communes de Pont-Audemer, Montfort-sur-Risle, Quillebeuf-sur-Seine et Routot.
Description de l'action	Le droit de préemption commercial permet, dans un périmètre délimité de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, d'exercer le droit de préemption sur les fonds de commerce et baux commerciaux. Un point particulier est porté sur les immeubles dotés d'une cellule commerciale où l'accès au lieu d'habitation situé à l'étage n'est aujourd'hui possible que par la cellule commerciale. Afin de lutter contre ce problème d'accessibilité engendrant de la vacance en centre-ville, il convient de prendre des mesures, comme la préemption, permettant le réaménagement de ces cellules afin de créer un accès indépendant au lieu d'habitation.
Partenaires	Commune de Pont-Audemer ; Commune de Montfort-sur-Risle ; Commune de Quillebeuf-sur-Seine ; Commune de Routot.
Dépenses prévisionnelles	En fonction des opportunités de préemption
Plan de financement prévisionnel	En fonction des opportunités de préemption
Calendrier	Décembre 2022 : mise en place du droit de préemption commercial
Lien autres programmes et contrats territorialisés	À définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de locaux préemptés

Date de réception en préfecture
 027-200077329-20221121-87-DE
 Date de télétransmission : 25/11/2022
 Date de réception préfecture : 25/11/2022

Conséquence sur la fonction de centralité	La possibilité de préempter des locaux commerciaux permet aux municipalités de protéger les activités commerciales des centralités en intervenant de manière ponctuelle, en fonction des besoins. La revente des locaux auprès des commerçants permet, en outre, de diversifier l'offre commerciale en sélectionnant les profils intéressants.
Annexes	Les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité correspondent aux périmètres de l'OPAH-RU.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°31

Mise en place d'un guichet unique

Orientation stratégique	Renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous
Action nom	Mise en place d'un guichet unique
Action n°	31
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes de Pont-Audemer et CCPAVR
Description de l'action	L'action a pour but d'améliorer l'accueil, l'information et l'orientation du public dans les services publics intercommunautaires et communautaires à Pont-Audemer. Elle prévoit : - L'aménagement d'un espace dédié, - La formation d'agents à la médiation d'accès aux droits et aux services (deux à quatre agents), - L'animation d'une équipe de travail transversal (une journée par mois pendant douze mois) avec les services municipaux et communautaires) - L'acquisition et la mise en œuvre d'une plateforme de Gestion de la Relation aux Citoyens (appel à un prestataire extérieur) - Le développement de la dématérialisation des démarches en ligne (temps de travail informatique) - L'acquisition et la mise à disposition d'outils numériques pour orienter le public et faciliter leurs démarches (1 tablette minium, 1 standard) - Un chef de projet à temps plein La préfiguration du guichet unique est en cours. Elle comprend un travail d'analyse des besoins des usagers ainsi qu'un repérage des actions et des dispositifs tournés vers l'utilisateur existants.
Partenaires	Commune de Pont-Audemer ;
	CCPAVR

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Dépenses prévisionnelles	Aménagement (travaux et mobilier) : 25 000 € Frais informatiques et de digitalisation : 45 000 € Formation : 15 000 € Temps de travail : 75 000 €
Plan de financement prévisionnel	Programme de l'Etat
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Dispositifs politiques de la ville Centre social (CAF)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de réponse aux usagers en direct Attractivité du lieu Guichet unique
Conséquence sur la fonction de centralité	La démarche a pour but de développer une offre de services unique et adaptée aux besoins des usagers du territoire. Elle doit ainsi permettre de renforcer l'attractivité du pôle de Pont-Audemer. Elle pourra être déclinée en actions adaptées dans les pôles secondaires.
Annexes	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

FICHE ACTION N°32

Obtention du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et création d'un CIAP
(Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

Orientation stratégique	Favoriser un cadre de vie de qualité et un développement maîtrisé et équilibré Faire de la culture, du patrimoine bâti et naturel des leviers d'attractivité du territoire
Action nom	Obtention du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire
Action n°	31
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCPAVR Pont-Audemer Val de Risle
Description de l'action	Le label Ville ou Pays d'Art et d'Histoire est attribué par le ministre de la culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation par les habitants de leur architecture et de leur patrimoine, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective. Chaque démarche menée par les différents territoires pour obtenir le label Ville ou Pays d'Art et d'Histoire a permis de donner un cadre de référence et de cohérence de l'action patrimoniale, voire culturelle sur le territoire. Centré sur la présence de l'eau sur le territoire de la CCPAVR (la Risle et la Seine, les mares, marais et étangs, les canaux et les quartiers de front d'eau tel que celui de la Cartonnerie à Pont-Audemer), les différentes étapes nécessaires à la construction de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire entraîneront une structuration des différents types de patrimoines et viendront enrichir et servir de support aux réflexions autour du projet global du territoire.
Partenaires	La politique des Villes et Pays d'art et d'histoire concerne de nombreux domaines de compétences comme l'action

Accusé de réception en préfecture
037-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

	culturelle, l'action éducative, l'habitat, l'urbanisme et les services techniques, le développement durable, le tourisme, etc. D'autres partenariats sont à mettre en œuvre notamment avec le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande et l'ensemble du réseau culturel régional.
Dépenses prévisionnelles	L'investissement principal réside dans la création d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) avec des coûts d'études préalables, de travaux (construction ou réhabilitation selon le lieu choisi), l'aménagement intérieur, la signalétique et la scénographie. Selon les cas de figure, le coût total de ces postes peut varier de 300 000 à 1 000 000 €HT. Pour le fonctionnement, outre les frais liés à l'exploitation du bâtiment, il faut prévoir la création d'un poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine et prévoir les frais liés à l'activité du CIAP (organisation de visites guidées, d'expositions temporaires et d'ateliers pédagogiques) soit environ 100 000 €/an
Plan de financement prévisionnel	- DRAC - Région - Département - Appels à projet portant sur le numérique et le patrimoine dans le cadre des investissements et des actions pédagogiques - Fonds Européens (Leader/feder)
Calendrier	Phase 1 - constitution du dossier de candidature pour l'obtention du label : recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine pour réaliser cette phase au sein du service patrimoine. (Durée : entre 3 et 5 ans) Phase 2 : la création d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine (1 an après l'obtention du label) Phase 3 : création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Durée 2 ans max. 5 ans après l'obtention du label) Pour un début en 2023, le projet peut donc aboutir en 2028 au plus tôt et en 2033 au plus tard.
Lien autres programmes et contrats territorialisés 2	OPAH / CRTE

Le dossier a été transmis en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention du label – nombre d'actions pédagogiques – nombre de visiteurs du CIAP
Conséquence sur la fonction de centralité	La connaissance et la valorisation de l'Histoire et des sites patrimoniaux de la CCPAVR apporteront un cadre nécessaire notamment pour générer de nouveaux flux de personnes, indispensables pour soutenir le dynamisme des centralités.
Annexes	

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Maquette financière prévisionnelle

Cette maquette financière est prévisionnelle, les principaux coûts indiqués sont des investissements permettant de préciser le montant réel de l'action et les opportunités de partenariats possibles afin de constituer une aide à la décision quant à leur mise en œuvre.

Fiches actions		Centralités	Montant prévisionnel	Total
1	Réhabilitation du petit théâtre et des espaces alentours (étude opérationnelle)	Pont-Audemer	35 000,00 €	4 051 259,00 €
2	Aménagement du secteur de la Cartonnerie (études, dépollution et aménagement)		3 160 259,00 €	
3	Aménagement des cours et placettes (étude opérationnelle)		10 000,00 €	
4	Mise en place d'îlots de fraîcheur et d'espaces d'agriculture urbaines (étude opérationnelle)		10 000,00 €	
5	Mise en œuvre du plan de mobilité douce communal (aménagement, signalisations)		150 000,00 €	
6	Attractivité de la rue Jean Jaurès		8 000,00 €	
7	Friche COSTIL (étude opérationnelle)		100 000,00 €	
8	Marketing territorial (lancement des premières fabrications)		3 000,00 €	
9	Mise en place d'une boutique éphémère		80 000,00 €	
10	Mise en place d'un plan de sobriété énergétique (étude opérationnelle)		20 000,00 €	
11	Création d'espaces de production d'énergie par l'installation de panneau photovoltaïque		300 000,00 €	
12	Améliorer la visibilité de la police municipale		150 000,00 €	
13	Reconversion de l'ancien cinéma pour accueillir de nouveaux commerces (étude opérationnelle)		25 000,00 €	
14	Square Jean Aublé (étude opérationnelle)	Montfort-sur-Risle	30 000,00 €	70 000,00 €
15	Parking de l'Isle (étude opérationnelle)		10 000,00 €	
16	Étude pour la valorisation du château de la Motte (étude opérationnelle)		10 000,00 €	
17	Les silos de Montfort			
18	Accompagnement numérique des commerçants		5 000,00 €	
19	Révision et réaménagement du circuit touristique communal (études opérationnelle)		15 000,00 €	
20	La halle et son environnement : cœur de la commune (étude opérationnelle)	Routot	20 000,00 €	130 000,00 €
21	Programmation de l'éco-musée du lin (études opérationnelle)		15 000,00 €	
22	Création d'un espace mêlant habitat (logements, gîte de vacances, et coworking) (étude opérationnelle)		35 000,00 €	
23	Pôle médical			
24	Aménagement de voies douces (étude opérationnelle)	Quillebeuf-sur-Seine	60 000,00 €	20 000,00 €
25	Étude d'aménagement des jardins Quillebois et de la place du phare (étude opérationnelle)		20 000,00 €	
26	OPAH-RU multisite (étude pré-opérationnelle)	CCPAVR	60 000,00 €	850 000,00 €
27	Evolution des documents réglementaires		300 000,00 €	
28	Observatoire du commerce		15 000,00 €	
29	Enquête commerciale		15 000,00 €	
30	Droit de préemption commercial			
31	Création d'un guichet unique		160 000,00 €	
32	Obtention du label Pays d'Art et d'Histoire et création d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)		300 000,00 €	
Total				5 121 259,00 €

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-87-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022